FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 19 au 23 décembre 2016

Acteurs Publics

Enquête : la simplification des primes, sempiternel cheval de bataille

Le Rifseep, le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique de l'État, s'impose progressivement dans les administrations, dans un cadre budgétaire très contraint sous l'ère Hollande. Une réforme construite sur un discours politique de rupture par rapport aux années Sarkozy, mais en réalité dans la continuité de l'action engagée alors.

C'est l'histoire d'une réforme ballottée dès le départ entre considérations RH et politique. Mais une réforme qui a globalement maintenu le cap fixé jusqu'à présent. Ce qui n'était pas évident… À quelques encablures de la fin du quinquennat de François Hollande, l'administration parachève la mise en œuvre du fameux Rifseep, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui doit devenir, selon le *storytelling* officiel, *« le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État »*.

Un dispositif créé en 2014 et mis en place par corps, en plusieurs vagues, vraisemblablement au moins jusqu'en 2018. Au total, 280 corps de fonctionnaires, les contractuels n'étant pas concernés, seront entrés dans le dispositif au 1er janvier 2017. *« Le Rifseep est un instrument de l'équité entre les agents. Il garantit l'égalité des traitements, la transparence, tout en sortant du maquis indemnitaire »*, résume Thierry Le Goff, le patron de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), qui a repris en cours de route le pilotage de ce chantier en 2014-2015.

Tout a démarré, trois ans plus tôt, au lendemain de l'alternance de 2012. L'équipe Hollande a alors en tête un premier objectif : tourner la page politique des années Sarkozy en supprimant la prime de fonctions et de résultats (PFR), instituée en 2008, très connotée « performance », et vilipendée par les syndicats, auxquels le nouveau gouvernement socialiste veut donner quelques gages. Car l'alternance de gauche doit se voir. *« À l'automne 2012, Marylise Lebranchu* [la ministre de la Fonction publique de l'époque, ndlr] *était sur une ligne de rupture disant "je laisse tomber la rémunération à la performance, c'est n'importe quoi" et avait fait des annonces en ce sens aux syndicats,* raconte un acteur de l'époque. *En comprenant qu'il n'y aurait sans doute rien à la place, Matignon a fait des bonds et demandé un régime de substitution. En parallèle, la DGAFP avait déjà commencé à réfléchir à un remplacement de la PFR. La ministre et son cabinet, très contre au départ, ont fini par se laisser progressivement convaincre par la nécessité d'instituer un régime plus souple que la PFR et qui, de fait, permettrait une application plus large. Mais la ministre restait très embêtée à l'idée de fâcher les syndicats. »* Le Rifseep, construit un peu différemment du point de vue de la logique de résultats, n'enterre pas pour autant le principe de l'individualisation – renforcé à certains égards – et reçoit logiquement un accueil syndical plutôt frais.

Champ d'application

En novembre 2013, les organisations syndicales votent ainsi contre le texte proposé au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, à l'exception de la CGC, qui s'abstient. Le ministère de la Fonction publique tient malgré tout le cap avec en tête un autre objectif : la rationalisation du maquis indemnitaire. Ce maquis de primes archidense se révélera par la suite l'un des facteurs d'explication du fiasco (traumatisant) de l'Opérateur national de paye abandonné en 2014.

Le champ d'application du Rifseep devient dès lors un enjeu RH à lui tout seul, avec des discussions plus ou moins difficiles à mener avec les ministères. Car la PFR reste de ce point de vue un échec ou un premier pas, selon que l'on observe le verre à moitié vide ou à moitié plein. En 2014, lors de sa suppression et après six ans de mise en service, la PFR ne couvrait que 63 000 agents (70 corps, surtout d'encadrement), alors que la fonction publique de l'État compte près d'1,5 million de fonctionnaires, les contractuels et les agents sous d'autres statuts n'étant pas pris en compte. En coulisse, les résistances à la PFR s'étaient en effet révélées énormes.

Le Rifseep présente, lui, l'avantage d'une certaine souplesse (tactique) sur ce plan. Là où la PFR imposait une adhésion à l'ensemble du dispositif, y compris au volet performance, le nouveau régime comprend deux volets détachables. Le socle de base – obligatoire pour les corps qui adhèrent au Rifseep –, appelé « indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » (IFSE), correspond à toutes les attributions mensuelles garanties aux agents et a trait aux responsabilités exercées – en clair, les postes. Le second volet, dénommé « complément indemnitaire annuel » (CIA), destiné à *« valoriser l'engagement professionnel »,* est en revanche facultatif. Une manière de ne pas braquer les administrations, les corps et les syndicats – du moins dans la méthode –, afin d'élargir son applicabilité. Ainsi, déploieront le CIA ceux qui voudront, mais aussi pourront l'appliquer, en raison de l'existence ou non de marges de manœuvres budgétaires. Sans compter les résistances culturelles qui pèseront aussi dans certains cas.

Au 1er septembre 2016, 100 corps et emplois fonctionnels – en premier lieu les corps déjà sous PFR – ont basculé sur le Rifseep, soit déjà 200 000 agents. Au 1er janvier 2017, 100 000 agents supplémentaires s'y ajouteront. L'horizon se veut donc assez large. Même les différents corps de l'administration fiscale entreront à terme dans le dispositif. Dans certains cas, le Rifseep remplace la totalité des primes, dans d'autres, seulement une partie, certaines primes de sujétion (astreintes, etc.) n'étant pas visées. Cette distinction donne d'ailleurs lieu à de petites batailles en coulisse, les ministères ayant un peu tendance à développer une définition large des primes de sujétion, parfois éloignée de l'impératif de simplification indemnitaire…

Branle-bas de combat

Certains gros bataillons de la fonction publique resteront malgré tout en dehors de la réforme. Les enseignants, pourvus d'un régime indemnitaire extrêmement faible, en font partie. Le jeu n'en valait pas vraiment la chandelle d'autant que leur métier ne permet pas de cartographier des fonctions susceptibles d'entrer dans la logique du Rifseep, plaide-t-on au ministère de la Fonction publique. Les corps en tenue – notamment parmi les policiers – ont aussi passé leur tour. Ils n'avaient aucune envie d'y entrer et bénéficiaient de régimes très spécifiques liés à leurs régimes de retraite. Au plan arithmétique, la DGAFP a fait ses comptes et estime qu'au final, environ 600 000 agents devraient être couverts, à terme, par le nouveau régime, *« ce qui correspond à l'effectif total de la fonction publique de l'État moins les contractuels, les militaires, les enseignants (y compris du privé), les corps en tenue (police, pénitentiaire,*

douanes), et les ouvriers de l'État ». La fonction publique territoriale devrait, elle, rapidement être concernée, les régions s'emparant de ce nouveau dispositif afin de mettre en œuvre l'harmonisation des régimes indemnitaires fixée par la loi sur les fusions de régions.

Pour tenir le calendrier de la réforme, assoupli pour certains corps, un véritable branle-bas de combat s'est opéré dans les administrations. Le Rifseep, souvent décrit comme une usine à gaz, oblige en effet à revoir de nombreux process. « *Cela suppose de nouer un vrai dialogue avec les organisations syndicales, d'être au clair sur les fonctions et de mener au préalable une vraie réflexion sur les métiers*, conviennent plusieurs managers interrogés. *On en profite aussi pour remettre à plat certains principes. Mais lorsque l'on n'a pas fait la PFR auparavant, cela demande du temps ! D'une façon plus générale, quand on voit le temps que les gestionnaires y passent, c'est incroyable... »*

« La réforme implique une charge de travail liée à la transposition inhérente au changement car on ne part pas d'une copie blanche, reconnaît-on au ministère de la Fonction publique. *Les marges de manœuvre dépendent aussi de la manière dont les administrations pratiquaient auparavant leurs régimes indemnitaires. »* Le Rifseep implique, notamment, d'individualiser davantage la cotation des postes pour tenir compte du niveau d'expérience de l'agent, ce que la PFR ne permettait pas vraiment. *« La PFR, plus simple pour coter les postes au départ, vieillissait mal, car il fallait tordre le dispositif après coup pour bien coller à l'expérience des agents. L'opération de positionnement des postes reste donc plus compliquée à réaliser au départ pour les ministères, mais ce sera ensuite plus simple en termes de gestion que ne l'était la PFR »,* assurent Laurent Crusson, sous-directeur des rémunérations, et Marie-Hélène Perrin, cheffe du bureau de la politique salariale à la DGAFP.

Tout le monde en convient, la mise en place du Rifseep souffre particulièrement du contexte budgétaire, même si l'outil a quand même permis de procéder à quelques rattrapages ciblés, par exemple dans la filière sociale. Alors que la PFR avait pu bénéficier d'un contexte très favorable (les fameux retours catégoriels, parfois énormes, en compensation des suppressions de postes), le nouveau régime n'a, lui, pas pu compter sur une telle manne. Les suppressions de postes se poursuivent pourtant… Le cadre budgétaire paraît d'autant plus contraint que la réforme a instauré une garantie contre les pertes de salaire lors de la bascule, et ce jusqu'à ce que l'agent change de fonction.

« Objectivement, c'est très dur à vendre, le Rifseep, car vous devez faire une réforme sans surcoût budgétaire, analyse un très haut responsable dans un ministère. *Cette réforme sclérose l'existant puisque vous ne pouvez pas créer de perdants en raison de la garantie de rémunération offerte aux agents qui seraient potentiellement perdants. Et vous ne pouvez pas dire non plus que la réforme finance les gagnants. On a plutôt tendance à minimiser les écarts, à minimiser les perdants et les gagnants et ce faisant, à reproduire l'existant, à ravaler. Sans compter que c'est extrêmement coûteux en gestion. Il y a un côté "tout ça pour ça". Mais je l'ai dit à certains services réticents : on ne peut pas résister, c'est une lame de fond ; on ne résistera pas longtemps et en interministériel, on se serait marginalisé pour rien. »* De l'art de choisir ses combats…

Crainte de l'uniformisation

Dans ce tourbillon RH, le discours en direction des syndicats relève du numéro d'équilibriste. Très attachées aux spécificités ministérielles, les organisations syndicales perçoivent bien le risque à long terme d'une harmonisation avec des effets de normalisation prévisibles. À court terme, l'activation potentielle, dans certains corps, du CIA – un outil perçu comme un instrument trop managérial, trop individualisant, trop à la main de l'employeur – fait peur.

« *Pour calmer les syndicats, on leur dit : "Ne vous inquiétez pas, cela ne change rien"*, relate un haut fonctionnaire aux manettes dans un ministère. *C'est vachement motivant comme message ! Mais ils sentent bien que le Rifseep, c'est le pied dans la porte pour piloter à terme les rémunérations de manière globale,* via *un cadre uniforme, en lieu et place des petites chapelles.* » L'absence de bugs, notamment au niveau de la paie, a permis de calmer (un peu) la grogne, laquelle n'avait de toute façon pas entravé la mise en œuvre du dispositif.

De fait, la réforme vise bien à donner un cadre commun aux régimes indemnitaires, avec au centre davantage de transparence, puisque pour chaque adhésion de corps, un arrêté publié au Journal officiel précise les plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions, mais aussi les montants minimaux de l'IFSE et les montants maximaux du CIA. Chacun peut dès lors regarder l'autre avec des yeux un peu moins embués. De quoi dissiper, peut-être, quelques fantasmes, mais aussi anticiper des situations dans lesquelles on voyait les gestionnaires découvrir avec surprise, au fil des mobilités, certaines pratiques des autres administrations…

« *Le Rifseep reste une révolution culturelle, un objet de simplification, même si, à l'étape où nous en sommes, cela ne se voit pas,* concède un DRH ministériel. *Le cadre commun est dur à mettre en œuvre et à vendre, mais on prépare l'avenir pour se détacher de la situation actuelle. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision globale. Nous n'y comprenons rien. Lorsque l'on veut construire un parcours, c'est opaque.* » Un vent d'optimisme qui n'a pas encore vraiment soufflé dans les ministères, où l'on serre les dents…

Pierre Laberrondo

INTERVIEW **Jean-Claude Mailly,** secrétaire général de FO, juge le programme de Fillon « totalement irréaliste » et stigmatise « de graves risques sociaux et démocratiques »

« Avec ce projet, il y aura un effet boomerang »

Jean-Claude Mailly vendredi au siège de Force ouvrière. CALLES BASSCHAC POUR LE JDD

INTERVIEW
DAVID REVAULT D'ALLONNES
@davidrevdal

Le pays a-t-il besoin du choc libéral que prépare François Fillon ?

Absolument pas. En France comme dans les pays européens, nous sommes arrivés aux limites du néolibéralisme. Le résultat de ces politiques, c'est une croissance faible, un chômage qui demeure très important et des inégalités sociales qui augmentent. Ajouter à cela un « choc libéral » ne fera qu'affaiblir notre économie.

La suppression de 500.000 postes de fonctionnaire vous semble-t-elle envisageable ?

C'est totalement irréaliste. Où va-t-on supprimer ces postes ? Dans les hôpitaux, où tout le monde reconnaît qu'il y a un vrai problème d'effectifs ? Dans la sécurité, où 18 millions d'heures sup n'ont pas été payées dans la police ? Dans l'administration des finances, où les chutes d'effectifs ont été les plus importantes ces dernières années ? Je ne vois pas.

Quelles en seraient les conséquences ?

La désertification des services publics, avec de graves risques sociaux et démocratiques. On a le sentiment d'être dans une république des comptables, où il s'agit d'abord d'afficher des milliards d'économies. Ou peut-être que l'objectif non avoué est de privatiser les services publics ?

François Fillon envisage aussi la possibilité pour les entreprises de porter la durée hebdomadaire du travail à 48 heures. Qu'en pensez-vous ?

C'est une mauvaise piste. En renvoyant à l'entreprise la maîtrise du choix sur le temps de travail, on accélère l'inversion de la hiérarchie des normes, ce qui n'a jamais amené d'évolution positive pour les salariés. Quant à passer à 39 heures dans la fonction publique, c'est travailler plus pour gagner moins...

La réforme de l'assurance chômage, avec plafonnement et dégressivité des allocations, vous convainc-t-elle davantage ?

C'est une revendication du patronat ! Mais c'est une erreur : ce n'est pas en baissant l'allocation qu'on aidera les gens à retrouver des emplois. L'expérience le prouve.

> « Peut-être que l'objectif est de privatiser les services publics ? »

Sur l'assurance-maladie, le candidat de la droite semble reculer. Cela vous rassure-t-il ?

Dans le ton, il y a effectivement un recul. On ne sait plus trop quelle sera la proposition exacte... Mais le principe d'universalité des prestations doit rester intangible. Dire qu'on ne couvre plus que les « gros risques » ne peut qu'accroître les inégalités, car ceux qui n'ont pas les moyens ne se couvriront pas.

Et la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles ?

C'est évidemment un danger. On postule que les syndicats, par définition, sont gênants, et on tente de les contourner. Si on ouvre le premier tour des élections à tout un chacun, on va trouver n'importe quoi : des syndicats jaunes créés par les patrons, des syndicats confessionnels, politiques ou régionalistes... C'est la boîte de Pandore !

Vous avez récemment rencontré le président du Sénat, Gérard Larcher. Que vous êtes-vous dit ?

Il n'a pas pris d'engagements, mais j'espère qu'il y aura des évolutions. Car que signifie cette volonté de Fillon d'aller vite ? Le recours aux ordonnances sans discussions ? Le 49.3 ? Je rappelle que la loi Larcher, qui date de 2007, oblige un gouvernement à consulter les interlocuteurs sociaux quand il veut prendre des dispositions en matière de travail. J'espère donc que cette loi Larcher sera respectée...

Face à une droite dure, vous préparez-vous à mener un combat dur ?

On n'en est pas là aujourd'hui. Mais attention ! Si ce programme reste le même et qu'il y a passage en force, il y aura automatiquement un effet boomerang.

Force ouvrière s'engagera-t-elle dans la campagne ?

FO, comme à son habitude, ne donnera aucune consigne de vote. Mais comme le dit l'adage, *« qui ne dit mot consent »*. Donc on prévient ! ●

Le Parisien - lundi 19 décembre 2016

Syndicats : on y voit enfin plus clair

Le financement des organisations syndicales et patronales est désormais plus transparent grâce à un nouveau fonds, dont le premier bilan vient d'être présenté.

PAR ODILE PLICHON

DES FRAIS de déplacement d'élus syndicaux remboursés sur justificatifs, des branches patronales et des syndicats priés de prouver que l'argent reçu a bien servi à telle ou telle mission. Après des années d'opacité confinant au brouillard total, le financement des syndicats a fait un bond en avant en matière de transparence.

L'argent prélevé auprès des entreprises du secteur privé (0,016 % de leur masse salariale – cette contribution se substituant à leur ancienne cotisation formation) vient abonder désormais le nouveau Fonds pour le financement du dialogue social, mis en place par la loi sur la formation de 2014 et dont le premier bilan vient d'être présenté. Les 82,3 M€ ainsi récoltés, ajoutés aux 32,5 M€ de subventions de l'Etat (soit 114,8 M€ au total) sont répartis selon des critères plus clairs : environ 40 M€ vont pour la formation des élus, et 73 M€ pour la tenue des réunions paritaires notamment.

REDONNER UNE CRÉDIBILITÉ AU SYSTÈME PARITAIRE

De même, on sait désormais que dans cette enveloppe globale, la CGT a perçu 17,6 M€, le Medef 11,4 M€ etc. (voir infographie). Même précision, enfin, par branche patronale : de la très puissante Union des industries et métiers de la métallurgie (1,9 M€) au très petit Groupement français des golfs (74 €), en passant par les entreprises du médicament (196 000 €), les salons de coiffure (56 500 €) ou encore la maroquinerie (42 000 €), le site de l'association gérant ces sommes (AGFPN) détaille les montants décrochés par chacune des 330 branches ayant passé le cap des contrôles. Car chacune d'elle doit montrer patte blanche dans un rapport certifié par les commissaires aux comptes. Celles qui refusent encore après plusieurs mises en demeure ont vu leurs versements suspendus.

« C'est la fin de l'obscurantisme », se réjouit Jean-Claude Volot, vice-président du Medef qui, signe des temps, a rendu le premier rapport au gouvernement et au Parlement aux côtés de Thierry Bettencourt, de la CFDT. Au-delà de la nécessaire amélioration du mode de financement des syndicats, l'enjeu est aussi ailleurs : redonner une crédibilité au système paritaire, très décrié dernièrement. Cet été les pourparlers sur l'assurance chômage avaient échoué après... quatre mois de négociation ! Dans leurs rêves les plus fous, le duo Volot-Bettencourt imagine déjà une extension du nouveau dispositif sur le dialogue social aux énormes sommes gérées de façon paritaire en matière de logement, ou de handicap.

Comment sont financées les organisations ?

Nouveau système depuis 2015 :

Qui touche quoi ?

Ces sommes financent un certain nombre de missions :

Sources : AGFPN LP/INFOGRAPHIE

LES DEUX TIERS DES SALARIES OPPOSES A LA SUPPRESSION DES 35 HEURES

LATRIBUNE.FR

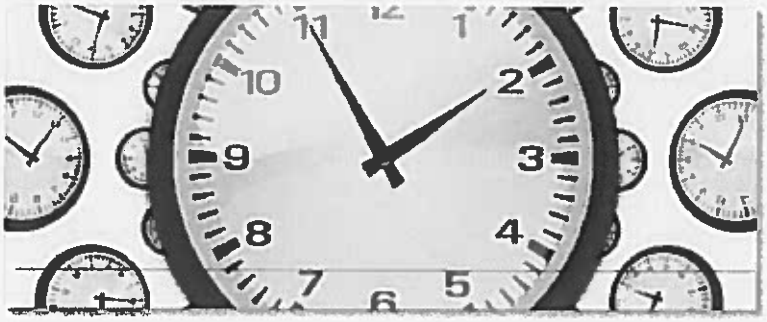

Près des deux tiers des salariés français se disent opposés à la suppression des 35 heures, et la plupart sont hostiles à une augmentation du temps de travail sans compensation salariale, selon un sondage BVA pour le site mediarh.com.

65% des personnes interrogées sont opposées à la suppression de la durée légale de 35 heures, contre 35% qui y sont favorables. Moins de la moitié des salariés juge par ailleurs qu'une évolution des 35 heures aura un impact sur la relance de l'activité ou la réduction du chômage.

Sur l'augmentation du temps de travail, l'opinion est très partagée puisque 50% ne seraient pas d'accord pour travailler deux heures de plus (37 heures au lieu 35 ou 39 heures au lieu de 37), et 49% seraient au contraire d'accord. En revanche, 67% des salariés s'y refuseraient sans compensation salariale.

Près de la moitié (48%) pensent que les négociations sur le temps de travail devraient d'abord avoir lieu au niveau de l'entreprise, comme l'entend la loi travail, 32% qu'elles devraient se dérouler au niveau du parlement avec une loi, 19% au niveau de la branche.

Enquête réalisée en ligne du 5 au 8 décembre auprés d'un échantillon représentatif de 803 salariés, selon la méthode des quotas.

(Avec l'AFP)

social-syndicats-gouvernement-travail-patronat-manifestation,PREV
Loi travail: une longue guerre des nerfs (RETROSPECTIVE ANNEE)

Par Bertille OSSEY-WOISARD, Juliette COLLEN
=(Photo Archives)=

Paris, 18 déc 2016 (AFP) - Dernière réforme sociale du quinquennat Hollande, la loi travail est née au forceps en août 2016 au terme du plus long conflit social jamais vu sous un gouvernement de gauche et d'affrontements politiques qui ont déchiré la majorité.

Jugée trop libérale par ses détracteurs, la réforme du Code du travail a connu un parcours tumultueux, avec 13 journées de mobilisation marquées par des violences, l'émergence de "Nuit debout" et les recours à l'article 49-3 pour la faire adopter sans vote au Parlement.

Le feuilleton commence le 17 février lorsque la ministre du Travail, Myriam El Khomri, dévoile dans la presse les grandes lignes de l'avant-projet de loi, présenté comme un moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises et favoriser l'emploi.

Parmi les mesures phares: la primauté des accords d'entreprise sur les conventions de branche pour le temps de travail, le plafonnement des indemnités prud'homales, le référendum dans les entreprises, la modulation du temps de travail dans les PME sans accord collectif et la clarification des motifs de licenciements économiques, rajoutée à la dernière minute.

Le Medef applaudit. Mais le PS, déjà déchiré par le débat sur la déchéance de nationalité, est embarrassé et les syndicats sont très hostiles à un texte qui risque, selon eux, d'augmenter les licenciements et la précarité.

Même la CFDT, qui a jusque là soutenu les réformes du quinquennat, proteste.

La riposte s'organise. Le 23 février, dix syndicats et organisations de jeunesse se réunissent au siège de la CGT pour "faire bouger le texte". Un appel à grèves et manifestations est lancé pour le 9 mars dans toute la France, le premier d'une longue série. Une pétition recueille plus d'un million de signatures, un record.

Matignon fait un geste: il reporte la présentation du projet en conseil des ministres, le temps d'une concertation. Le 14 mars, Manuel Valls recule sur le plafonnement des indemnités prud'homales, le temps de travail des apprentis mineurs, et atténue la réforme du licenciement économique.

- 'Dumping social' -

Ces amendements douchent les espoirs du patronat, qui demandera en vain le retour à la première version. Mais la CFDT est rassurée, et n'aura dès lors de cesse de soutenir un projet porteur de "progrès".

En revanche, sept organisations, dont la CGT, FO et l'Unef, réclament le retrait du texte.

Le 31 mars, la mobilisation atteint son apogée, réunissant entre 1,2 million (syndicats) et 390.000 personnes (police) dans les rues du pays, et donne naissance à un mouvement populaire éphémère, "Nuit debout".

Le marathon parlementaire démarre début avril. Dans la majorité, la philosophie même du texte divise, mettant en lumière deux gauches "irréconciliables": la primauté de l'accord d'entreprise est dénoncée comme une "inversion de la hiérarchie des normes", porteuse de "dumping social". Manuel Valls reste inflexible et doit dégainer le 10 mai le 49-3 en première lecture, échappant, à deux voix près, à une motion de censure déposée par des frondeurs.

La contestation monte alors d'un cran avec des grèves de routiers, cheminots, centres de déchets, raffineries... juste avant l'Euro de football début juin. Le pays n'est pas pour autant bloqué et, à coup de concessions sectorielles, le gouvernement parvient à éteindre les grèves.

La guerre des nerfs se concentre dans la rue mais les cortèges sont parasités par des violences, avec des manifestants et policiers blessés, et des dizaines d'interpellations. Le 14 juin, les dégradations contre l'hôpital parisien Necker-Enfants malades marquent les esprits.

Invoquant ces violences, le gouvernement menace d'interdire une nouvelle manifestation dans la capitale fin juin, avant de faire volte-face devant le tollé.

Tout au long du printemps, le climat reste tendu. Des locaux de la CFDT, du PS et de la CGT sont vandalisés.

Le texte est promulgué pendant la trêve estivale, après deux nouveaux recours au 49-3 et une nouvelle menace de motion de censure.

La plupart des décrets, dont ceux sur le temps de travail, sont publiés, la réforme du licenciement économique est en vigueur. Les syndicats ont promis de poursuivre la bataille sur le front juridique, après une dernière manifestation en septembre.

bow-juc/db/kp

by : Bertille OSSEY-WOISARD, Juliette COLLEN

2016/12/18 10:27:28 GMT+01:00
#254907 DVBP 0357 NLJ72 (4) AFP (665 words)

Des vignettes antipollution bientôt sur nos pare-brise

Le 9 décembre, un record de pollution est atteint à Paris, favorisé par les conditions météorologiques. Bertrand Guay/AFP

Paris et Grenoble ont mis fin hier aux restrictions de circulation qui avaient été prises suite à un épisode prolongé de pollution.

Dès le 16 janvier, des « certificats qualité de l'air », classant les véhicules en fonction de leurs émissions, seront obligatoires à Paris et vont se développer en France.

Sophie, une Parisienne de 69 ans, n'a pas encore acheté sa vignette. Mais elle compte bien le faire avant le 16 janvier, date à laquelle le dispositif des « certificats qualité de l'air » (ou vignettes « Crit'air ») entre en vigueur dans la capitale. *« Je suis légaliste »*, confie en souriant cette cadre à la retraite, qui habite le 10e arrondissement. Paris devenant la première « zone de circulation restreinte » en France, les automobilistes qui s'y rendent – Parisiens ou non – devront, sous peine de sanction, arborer le petit macaron sur leur pare-brise et respecter les règles de circulation qui en découlent. L'objectif est de lutter contre la pollution atmosphérique qui provoque chaque année 2 500 décès prématurés à Paris, selon Santé publique France. La région parisienne vient de connaître un nouveau pic, après celui de début décembre.

L'éco-vignette prendra 6 couleurs différentes selon les émissions des véhicules. J.-P.Clatot/AFP

Comment marche le dispositif? Il existe six vignettes de différentes couleurs, permettant de classer les véhicules du moins polluant – vignette verte, électriques et hydrogène – au plus polluant – vignette noire, pour les vieux diesels. La couleur du macaron, qu'il faut acheter 4,18 € sur Internet (1) dépend donc de la motorisation et de l'année d'immatriculation. *« Moi, je suis tranquille, car ma voiture est une essence, très récente »*, se réjouit Sophie, qui devrait échapper aux restrictions de circulation. D'autres, en revanche, devront laisser leur véhicule au garage en cas de pic, voire même hors de ces épisodes. Car il s'agit aussi de combattre la pollution chronique, de loin la plus nocive.

Certains véhicules sont déjà concernés. C'est le cas des poids lourds, bus et autocars immatriculés avant octobre 2001, interdits de circulation dans Paris depuis le 1er septembre 2015; et des voitures et utilitaires légers d'avant 1997, qui le sont depuis juillet 2016. *« En général, les interdictions concernent la circulation de 8 heures à 20 heures en semaine car nous visons les véhicules polluants utilisés quotidiennement, pas les voitures dont on se sert pour partir en week-end de temps en temps »*, précise la Ville de Paris, ajoutant que les bois et le périphérique ne sont pas concernés. Si ces véhicules anciens ont bénéficié jusqu'ici d'une certaine tolérance, par souci de pédagogie, le non-respect des règles de circulation sera, à partir du 16 janvier, sanctionné d'une contravention de 3e ou 4e classe (décret du 28 juin 2016). Si l'automobiliste respecte les restrictions de circulation mais a omis sa vignette, il ne devrait toutefois pas payer d'amende, du moins à court terme.

Sur le fond, Sophie n'est pas opposée à la mesure. Elle s'interroge néanmoins sur son efficacité. *« Y aura-t-il suffisamment de contrôles? Ces dernières semaines, lors des pics, on a vu des gens ne pas respecter la circulation alternée, sans être inquiétés »*, observe-t-elle. *En ajoutant les dérogations, l'impact sanitaire des mesures est finalement assez limité... »*, regrette-t-elle. Or, pour Sophie, seuls de vrais résultats peuvent justifier un dispositif qu'elle juge *« injuste socialement. Les vignettes ciblent d'abord les vieilles voitures et gênent surtout les gens qui ont vraiment besoin de leur voiture car ils habitent en banlieue »*. Pour répondre à ces inquiétudes, la Ville de Paris a prévu un certain nombre d'aides financières à la conversion, à destination des Parisiens – particuliers ou professionnels – renonçant à un véhicule polluant (2). Le stationnement est en outre gratuit pour les véhicules électriques et au gaz naturel.

Le ministère de l'environnement n'est pas en reste. Le 10 décembre, Ségolène Royal a ainsi annoncé l'extension de la « prime à la conversion » (pouvant aller jusqu'à 10 000 €) aux utilitaires légers et aux taxis. Ce jour-là, elle a également précisé que les préfets pourront rendre les vignettes Crit'air obligatoires *« dans les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère »*. Le préfet du Rhône s'en est d'ores et déjà saisi pour l'agglomération lyonnaise.

Marine Lamoureux

(1) www.certificat-air.gouv.fr. Pour le moment, il n'existe pas d'autres moyens d'obtenir la vignette.
(2) Pour en connaître le détail, voir le site www.paris.fr/stoppollution

repères

600 000 véhicules circulent chaque jour à Paris

À Paris, le transport routier est responsable de 58 % des émissions de particules fines (PM2,5) qui sont nocives pour la santé. La proportion est de 30 % en Île-de-France et de 18 % au niveau national. Dans la capitale, le chauffage est une autre source importante de pollution atmosphérique.

La Ville de Paris estime qu'environ 600 000 véhicules roulent dans la ville chaque jour, dont 400 000 particuliers, 100 000 camionnettes et poids lourds et 100 000 deux-roues motorisés. Les touristes et visiteurs représentent une minorité du trafic routier quotidien.

Le nombre de fonctionnaires a encore augmenté de 7 000 en 2015

Une hausse due à l'État et aux hôpitaux, la fonction publique territoriale ayant commencé à réduire ses effectifs.

« L'heure n'est plus, dans les collectivités locales, à la création de nouveaux services, comme des crèches qui nécessitent des embauches »

PHILIPPE LAURENT, MAIRE CENTRISTE DE SCEAUX ET AUTEUR D'UN RAPPORT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

CÉCILE CROUZEL @cecrouzel

BUDGET Une révolution ! En 2015, les effectifs des collectivités locales (hors contrats aidés) ont reculé de 0,1 %, selon les statistiques publiées par l'Insee. En 2013 et 2014, la croissance de leur nombre de postes n'avait fait que ralentir. La rupture est nette avec le passé, puisque les effectifs des communes, départements et régions avaient bondi… de 55 % de 1996 à 2014, pour atteindre 1,89 million d'agents publics. En incluant les emplois aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale augmentent légèrement en 2015 (+ 0,1 %). Des contrats aidés que les élus locaux ont été invités à signer par le gouvernement… Les communes et intercommunalités, qui avaient massivement embauché ces quinze dernières années, sont rentrées dans le rang, à l'image des départements et des régions, qui se sont aussi montrés raisonnables.

Cette rigueur nouvelle n'est pas le fruit du hasard. Depuis 2011, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont gelé (jusqu'en 2013) puis réduit les dotations que l'État verse aux collectivités (de 1,5 milliard en 2014, puis de 3,7 milliards par an en 2015 et en 2016). Avec un objectif : les forcer à faire des économies. Si les élus locaux ont, dans un premier temps, réduit l'investissement, ils ont fini par porter leurs efforts sur les dépenses de personnel. « *L'heure n'est plus à la création de nouveaux services, comme des crèches supplémentaires ou des équipements divers, qui nécessitent des embauches* », souligne Philippe Laurent, maire centriste de Sceaux et membre de l'équipe dirigeante de l'AMF (Association des maires de France).

Au sein de la fonction publique hospitalière, en revanche, le panorama ressemble à celui des collectivités d'avant le tour de vis : les effectifs augmentent année après année (+ 0,2 % hors emplois aidés en 2015, + 0,3 % avec), pour atteindre 1,1 million d'agents. Cette hausse est essentiellement tirée par les maisons de retraite, un secteur en pleine expansion à cause du vieillissement de la population.

Au sein de l'État, l'évolution de l'emploi dépend, elle, directement de choix politiques. Après avoir baissé en 2014, les effectifs des ministères et des établissements publics sont repartis à la hausse en 2015 (+ 0,2 % hors contrats aidés, + 0,1 % avec). Suite aux attentats, l'exécutif a renforcé les contingents de policiers, gendarmes, douaniers, militaires et agents de la pénitentiaire. Les créations d'emplois vont s'accélérer en 2016 et 2017, si bien que le quinquennat Hollande se soldera par près de 30 000 créations de postes au sein de la fonction publique d'État, loin de la stabilisation promise en 2012 par le candidat Hollande. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy avait vu la suppression de 150 000 emplois sur le même périmètre.

Dérive des coûts à venir

Comme les effectifs de l'État restent prépondérants (près de 2,5 millions d'agents), leur évolution pèse donc beaucoup sur celle de l'ensemble de la fonction publique. En 2015, l'emploi y a ainsi progressé de 0,1 %, soit de 7 000 postes, contrats aidés inclus, portant le nombre total d'agents à 5,6 millions. Il faut remonter à 2011 pour trouver une baisse du nombre d'agents au niveau global. Au regard de ces performances passées, François Fillon a donc fixé un objectif très ambitieux en affirmant vouloir supprimer 500 000 postes de fonctionnaires en cinq ans s'il est élu à la présidence.

Certes, l'ancien premier ministre a promis au début de la primaire de relever leur temps de travail, ce qui permettra de dégager des moyens. Mais il serait déjà judicieux d'obliger les agents à travailler… 35 heures par semaine, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (les agents territoriaux travaillent en moyenne 1 578 heures par an, moins que les 1 607 heures correspondant à une durée de 35 heures par semaine). Sauf que, même en augmentant le temps de travail, réduire les effectifs au sein de l'État impliquera de faire des arbitrages. Et inciter les collectivités locales à faire de même, alors qu'elles s'administrent librement, nécessitera de jouer sur les dotations de l'État. Ce que François Fillon a prévu de faire en proposant de les moduler selon le comportement des élus en matière d'embauches.

Quoi qu'il en soit, un effort sur les effectifs est indispensable pour réduire la dette. Car les dépenses de personnel absorbent 23 % des dépenses publiques. Pis, les décisions prises par l'actuelle majorité depuis un peu plus d'un an – dégel du point d'indice, accord sur les carrières… – alourdiront la masse salariale à l'avenir. D'après Gilles Carrez, le président LR de la commission des finances à l'Assemblée, la facture atteindrait 7,4 milliards d'ici à 2020, dans toute la fonction publique… ■

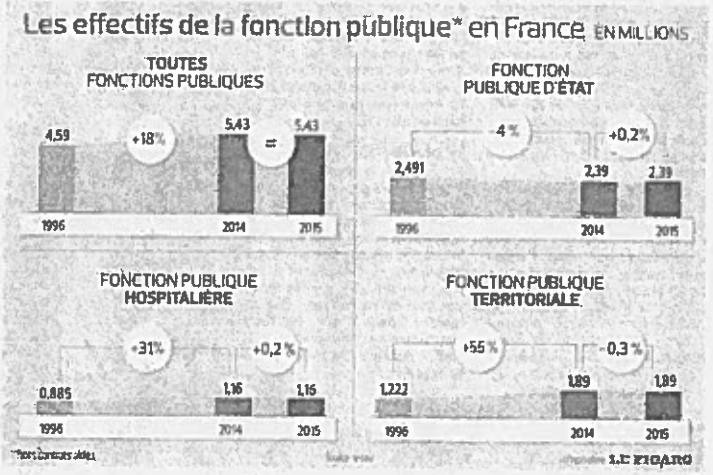

Acteurs Publics du 19/12/2016

Jean-Michel Dejenne : "Il existe une suspicion persistante du pouvoir politique envers les directeurs pénitentiaires"

Le premier secrétaire du syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP, 45% aux élections professionnelles), Jean-Michel Dejenne, s'inquiète d'une *« gestion autoritaire, voire arbitraire »* de l'administration pénitentiaire dont les personnels de direction *« font les frais »* : en deux semaines, deux directeurs ont été limogés et ce, *« sans discussions contradictoires »*.

Quelle est votre réaction au limogeage de Pierre Duflot, le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon ?
La méthode est déconcertante. Il n'y a aucun grief officiellement motivé, pas de signe avant-coureur non plus, selon les informations dont nous disposons. C'est d'autant plus indécent que Pierre Duflot est à six mois de la retraite. Nous essayons de trouver une solution qui lui permette de conserver ses fonctions. Le ministère a expliqué que Pierre Duflot était en poste depuis bientôt six ans et qu'il bougerait *« dans l'intérêt du service pour créer une nouvelle dynamique »*. Mais pourquoi lui et pas les autres qui sont aussi en poste depuis six ans ? Une chose est établie : il n'est reproché à ce directeur interrégional aucune malversation financière ni infraction pénale.
Il doit y avoir un minimum de discussions contradictoires quand on veut sanctionner quelqu'un. C'est justement quelque chose qui pèche dans l'administration pénitentiaire. Dès l'Enap, l'école nationale d'administration pénitentiaire, des gens se retrouvent non titularisés, sans raison (ou alors sibyllines) et notre syndicat intervient chaque année pour suivre ces situations.

Cette décision fait suite au limogeage, quinze jours plus tôt, du directeur de la prison de Valence, Hugues Belliard, annoncé par le garde des sceaux et ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, en séance, à l'Assemblée nationale. Quel est l'intérêt politique recherché ?
C'est une manière de montrer son autorité et sa fermeté, pour le ministre comme pour le gouvernement. Mais derrière, on occulte les vraies difficultés de nos métiers : il n'existe presque pas de gestion prévisionnelle des effectifs et la proportion de postes vacants est préoccupante (10% chez les directeurs des services pénitentiaires et 15% chez les directeurs de probation). L'an dernier, un tiers de la promotion de directeur de probation a abandonné et parmi les directeurs de services pénitentiaires, les demandes de détachement se sont multipliées. Avec de telles décisions autoritaires, voire arbitraires, le ministère insécurise la profession. Tout le monde se dit que du jour au lendemain, il pourrait faire ses valises.

Dans les deux cas, plusieurs mutineries (Valence) et une prise d'otage (Dijon) ont précédé ces décisions. N'est-ce pas un motif de sanction de la part de l'administration ?
Dans le cas de Valence, ces faits sont effectivement incriminés par l'administration. Pour Dijon par contre, nous n'en savons rien. Mais en tout état de cause, ces décisions sont excessives. Même si le directeur doit donner « le la » dans sa prison*, en termes d'atmosphère, on peut commettre une erreur. Les établissements pénitentiaires sont différents et les directeurs peuvent avoir un profil plus ou moins adapté. Un établissement pour mineurs ne pose pas les mêmes problèmes qu'une maison centrale.
Mais à nos yeux les responsabilités sont bien plus collectives de la part de l'administration. Dans le cas de Valence, il n'est pas bon d'avoir sur le même site à la fois une maison d'arrêt et une maison centrale. L'établissement a souffert d'un manque d'accompagnement les premiers mois. Les agents pénitentiaires y sont jeunes et font face à des détenus très expérimentés dans la carrière carcérale, si je puis dire. Enfin, le dialogue social avait pris une très mauvaise tournure, les syndicats de surveillants étant sur une ligne agressive plutôt que constructive. Dès après la première mutinerie en septembre, les choses étaient perceptibles et le directeur a souffert d'un manque d'appui.

Trois mutineries et un incendie en trois mois, c'est sans précédent ?
C'est très rare que les faits s'enchaînent ainsi. Mais cela s'explique par la concentration de détenus de longue peine à gestion difficile, à côté d'une maison d'arrêt classique. Le taux d'absentéisme atteint 30% chez les agents qui ne peuvent pas toujours effectuer correctement leur travail pour des raisons d'inexpérience ou d'implication insuffisante. Or le travail d'un directeur, ce n'est pas d'assurer la gestion d'un étage au quotidien en plus de ses propres tâches…

Quelle forme de management traduisent ces décisions de la part de l'administration pénitentiaire ?
Nous ne sommes que 500 directeurs de prison et 500 directeurs de probation et nous sommes l'une des administrations les plus sous-administrées de France. De plus, nous ne sommes pas dirigés par nos pairs : le directeur de l'administration et son adjoint n'ont jamais été des directeurs pénitentiaires. Quant aux sous-directeurs, ils ne le sont que très rarement et encore, seulement depuis dix ans. On confie donc cette administration à des préfets ou à des magistrats. Car il existe une suspicion persistante du pouvoir politique et de la haute administration de la Justice envers la pénitentiaire qui pourrait cacher des malversations, des abus, des excès, dans sa gestion des prisons…
Cette méfiance vient du fait que pendant longtemps, les prisons étaient dirigées par des personnels « issus du rang », qui forcément n'avaient pas un niveau d'études élevé. Mais les choses ont changé : depuis 40 ans, il y a un concours externe et les directeurs de prison doivent accéder à la catégorie A+ au premier trimestre 2017.

Propos recueillis par Soazig Le Nevé

**Les prisons ne sont pas des établissements publics mais des services déconcentrés*

En 2015, les effectifs se stabilisent dans la fonction publique grâce aux collectivités

La baisse de 0,3% des effectifs de la fonction publique territoriale entre 2014 et 2015 a permis de stabiliser l'emploi dans la fonction publique à 5,45 millions de salariés au 31 décembre 2015, selon des données provisoires de l'Insee et de la DGAFP. La fonction publique d'Etat et l'hospitalière, de leur côté, voient leurs effectifs augmenter de 0,2% sur la même période.

Sans l'inversion de la politique d'emploi dans les collectivités territoriales, les effectifs de la fonction publique ne se seraient pas stabilisés au 31 décembre 2015. C'est ce que révèle un jeu de données dévoilé par l'Institut national des statiques et des études économiques (Insee) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), vendredi 16 décembre.

Selon les résultats provisoires de cette étude, les effectifs de la fonction publique, hors contrats aidés, étaient stables à 5,45 millions d'agents fin 2015 après une hausse de 0,3% en 2014.

En prenant en compte les contrats aidés (des contrats pour lesquels les employeurs bénéficient d'aides tels que le contrat d'accompagnement vers l'emploi et le contrat d'avenir), ce nombre atteignait 5,65 millions de salariés soit une hausse de 0,1% par rapport à 2015.

Inversion de la courbe dans la territoriale

Dans le détail, cette stabilisation des effectifs résulte des dynamiques propres à chaque versant de la fonction publique. Alors que la fonction publique d'Etat comme l'hospitalière voient le nombre de leurs agents augmenter de 0,2% entre 2014 et 2015 (+1,1% au ministère de l'Education nationale et +1,2% à celui de la Justice notamment), cette hausse est compensée par l'inversion de la politique de l'emploi dans les collectivités.

Hors contrats aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale, reculent, en effet, de 0,3% en 2015 pour atteindre 1,889 million d'agents. Et ce après une hausse de 0,8% entre 2013 et 2014.

Cette baisse est particulièrement visible au sein du bloc communal où les effectifs diminuent de 0 ,7% contre +1,2% dans les organismes régionaux et départementaux.

A en croire les analyses portant sur la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique territoriale, la courbe n'est pas près de se redresser. Selon le dernier « baromètre RH » des collectivités territoriales réalisé par Randstad, en partenariat avec l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et l'association Villes de France, près d'une institution locale sur deux envisageait (44%), en 2016, de réduire ses effectifs. Elles n'étaient « que » 26% à l'envisager en 2015.

Le Figaro - mardi 20 décembre 2016

Indépendance : les magistrats se cabrent

Ils ont déposé un recours afin d'empêcher la création de l'inspection générale de la justice.

PAULE GONZALÈS @paulegonzales

JUSTICE Le Conseil d'État volera-t-il au secours des juges de l'ordre judiciaire ? Lundi, l'avocat au Conseil Patrice Spinosi a déposé, au nom de FO-magistrats, un recours contre le décret du 5 décembre dernier, qui a fait sortir une nouvelle fois de leurs gonds les plus hauts magistrats de l'ordre judiciaire, le premier président et le procureur général de la Cour de cassation. Ce recours du syndicat de magistrats demande ni plus ni moins que la suppression de ce décret simple pris par Manuel Valls la veille de son départ. Une pilule empoisonnée que la Chancellerie a laissée passer alors même qu'elle était associée à la préparation du texte.

> « L'inspection générale (...) ne présente pas de garantie d'indépendance suffisante par rapport au gouvernement »
> Me SPINOSI, AU NOM DE FO-MAGISTRATS

Confié au secrétariat général de la place Vendôme, il s'agissait dans l'esprit du ministère d'une simple mise en conformité après les avis successifs du Conseil d'État en 2009 et de la Cour des comptes en 2015 en donnant un statut aux inspecteurs et en regroupant en une seule, trois inspections du monde de la justice. Au passage, le décret a pris dans ses filets la Cour de cassation, désormais susceptible d'inspection au même titre que de n'importe quelle juridiction. Un détail qui a mis le feu aux poudres et aurait pris de court le ministère. « *On nous a annoncé une réforme cosmétique visant à regrouper les différentes inspections. Lors du comité technique dont nous sommes simplement experts sans voix prépondérante, rien ne nous a été dit sur cet élargissement des pouvoirs de l'inspection* », s'irrite Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats (USM).

Astucieusement, Me Patrice Spinosi et FO-magistrats, ont, eux, décidé de ne pas concentrer leur recours sur le seul point concernant la Cour de cassation. Mais de l'élargir à l'ensemble de l'ordre judiciaire. « *L'inspection générale telle qu'elle existe ne présente pas de garantie d'indépendance suffisante par rapport au gouvernement. Le seul fait qu'elle ne puisse s'auto-saisir fait que son seul agenda possible est celui que dictera la Chancellerie, la seule habilitée à demander des inspections* », affirme Me Spinosi. « *La justice administrative a développé son propre système de contrôle qui se fait sous l'égide du Conseil d'État. Un magistrat qui est sous le seul contrôle du vice-président, dirige ces inspections. Jamais l'exécutif n'intervient.* » De cette analyse un autre moyen plus formel en découle. Pour FO-magistrats et son conseil, toucher à l'indépendance de la justice méritait davantage qu'un simple texte validé par le premier ministre. Il aurait dû faire l'objet d'un décret en Conseil d'État signé par le président de la République.

Aux Sages du Palais-Royal de trancher ce débat difficile entre l'exécutif et l'ordre judiciaire. La polémique tombe mal pour la gauche et pour Manuel Valls. Lors de la campagne présidentielle précédente, François Hollande s'était posé en défenseur de la magistrature. Outre l'échec de la réforme du statut du parquet, le gouvernement a davantage rogné les ailes de la justice judiciaire qu'il ne lui a permis les déployer. Bien des candidats ne manqueront pas de le rappeler opportunément. ■

Le Monde
MARDI 20 DÉCEMBRE 2016

Indépendance de la justice : des magistrats se rebiffent

FO-Magistrats demande au Conseil d'Etat d'annuler le décret créant une « inspection générale de la justice »

Le paradoxe pourrait faire sourire si le sujet n'était pas aussi sérieux. Les magistrats judiciaires, si souvent dédaigneux à l'égard des juges de l'ordre administratif, les appellent aujourd'hui au secours pour protéger leur indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. Le syndicat FO-Magistrats devait saisir, lundi 19 décembre, le Conseil d'Etat pour demander l'annulation du décret du 5 décembre créant une « inspection générale de la justice ». Sous couvert d'une rationalisation passant par le rapprochement des trois inspections existantes des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, la décision du garde des sceaux, Jean-Jacques Urvoas, contresignée par le premier ministre d'alors, Manuel Valls, a réveillé les vieux démons d'une mainmise de l'exécutif sur la justice.

Les hauts magistrats de la Cour de cassation, Bertrand Louvel, premier président, et Jean-Claude Marin, procureur général, ont sonné le tocsin en découvrant ce décret qui, selon eux, place *« la juridiction supérieure de l'autorité judiciaire (...) sous le contrôle direct du gouvernement »*. Leur rencontre avec M. Urvoas, samedi 10 décembre, n'a en rien dissipé les incompréhensions mutuelles.

...

Le premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel (à gauche), et son procureur général, Jean-Claude Marin, à Paris, en juillet 2014.

gouvernement-syndicats-magistrats
Inspection judiciaire: recours au Conseil d'Etat au nom de la séparation des pouvoirs

Paris, 19 déc 2016 (AFP) - Le syndicat FO-Magistrats a déposé lundi un recours au Conseil d'Etat contre un décret qui réforme l'inspection des services judiciaires et qui, selon lui, "porte atteinte à la séparation des pouvoirs".

Ce décret du Premier ministre pris le 5 décembre réforme l'Inspection générale des services judiciaires, rattachée au ministère de la Justice. Alors qu'auparavant ce contrôle se limitait aux tribunaux de grande instance et aux cours d'appel, le décret supprime cette restriction, faisant de facto entrer la Cour de cassation dans le champ.

Ce "glissement" a suscité la colère des magistrats de la Cour de cassation, qui ont dénoncé un "statut dévalorisé" et une atteinte grave "au principe de séparation des pouvoirs".

"Nous avons déposé un recours pour excès de pouvoir", a déclaré à l'AFP Me Patrice Spinosi, l'avocat de FO-Magistrats au Conseil.

"FO-Magistrats conteste à la fois la forme de ce décret simple, pris par le Premier ministre alors qu'il aurait dû être pris en conseil des ministres, et sur le fond, au nom de l'indépendance de la justice et de la séparation des pouvoirs", a-t-il indiqué.

Le syndicat de magistrats "ne conteste pas la légitimité de l'existence d'un organe de contrôle", mais le fait qu'il soit "soumis au pouvoir", a-t-il expliqué.

Jusqu'ici, la Cour de cassation se contrôlait elle-même, faisant une fois par an un rapport sur son fonctionnement, et pouvait être auditée par la Cour des comptes, qui veille au bon usage des deniers publics.

Le recours de FO ne vise pas seulement le contrôle de la Cour de cassation mais celui de l'ensemble des juridictions, remettant très largement en cause le principe d'une inspection des services sous tutelle du gouvernement, telle que créée par un décret de 1964, a expliqué à l'AFP Jean de Maillard, secrétaire général adjoint de FO-Magistrats.

Pour garantir la séparation des pouvoirs, certains magistrats suggèrent de confier le contrôle des juridictions au Conseil supérieur de la magistrature, d'autres de rendre indépendante l'Inspection générale des services, d'autres prônent une vaste réforme constitutionnelle.

Le Conseil d'Etat a confirmé à l'AFP avoir enregistré ce lundi ce recours, qui sera examiné dans les mois qui viennent, le délai moyen pour des requêtes au fond étant d'environ huit mois devant la plus haute juridiction administrative.

FO-Magistrats n'exclut toutefois pas un recours en référé (urgence) à partir de janvier, date de l'entrée en fonction de cette nouvelle Inspection générale.

sb/pr/thm/phc

2016/12/19 14:25:27 GMT+01:00
#257503 DGTE 0900 BAA05 (4) AFP (390 words)

Les Echos - mardi 20 décembre 2016

Pas de coup de pouce au SMIC

SOCIAL

Le salaire minimum net augmentera de 11 euros au 1er janvier.

Il passera à 9,76 euros brut par heure et à 1.480,27 euros brut par mois.

Les années se suivent et se ressemblent. Il n'y aura pas de coup de pouce au SMIC le 1er janvier. La ministre du Travail, Myriam El Khomri, l'a annoncé lundi aux partenaires sociaux. Le gouvernement va se contenter d'appliquer la revalorisation légale. Comme nous l'annoncions la semaine dernière, le SMIC va passer de 9,67 à 9,76 euros brut par heure, en hausse de 0,93 % au début de l'année prochaine. Un salarié à temps plein payé au salaire minimum verra son salaire net mensuel augmenter de 11 euros, à 1.153 euros (1.480,27 euros brut). La formule légale de revalorisation est basée sur deux paramètres : l'inflation pour les ménages du premier quintile (les 20 % les plus pauvres) augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés.

En s'en tenant à ce minimum, le gouvernement suit les recommandations du groupe d'experts qui, comme les années précédentes, a plaidé en ce sens. « *Au vu d'une conjoncture de l'emploi qui reste précaire, d'un taux de chômage toujours très élevé* [...], *aller au-delà de la formule légale d'indexation introduirait cependant un risque de déstabilisation à partir d'une situation encore fragile* », avaient-ils plaidé dans leur dernier rapport. Ils conseillaient plutôt de revaloriser la prime d'activité pour aider les travailleurs pauvres.

Un seul coup de pouce en cinq ans

Durant son quinquennat, François Hollande n'aura donc donné qu'un seul coup de pouce au SMIC. C'était en juin 2012, à peine plus d'un mois après avoir été élu. A l'époque, l'évolution de l'inflation avait imposé en application de la loi une revalorisation en cours d'année de 1,4 %, à valoir sur la hausse du 1er janvier 2013. Il avait été décidé d'y ajouter 0,6 point.

Au total, 1,6 million de salariés ont bénéficié de la dernière revalorisation légale du SMIC, le 1er janvier 2016, soit 10,5 % du salariat du privé, a dénombré la Direction de la recherche du ministère du Travail (Dares) dans sa dernière étude sur le sujet, publiée fin novembre.

— *L. de C.*

Les augmentations du SMIC

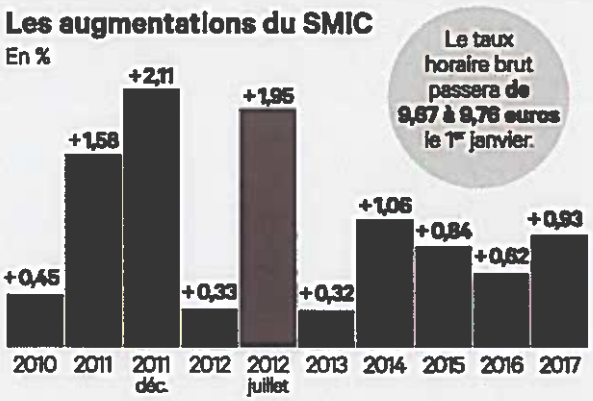

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE

DANS LE RÉTRO 2011
Hollande envoie sa lettre à la primaire Noël

A vos marques. François Hollande met son armée de sympathisants en veille. A quatre jours des fêtes de Noël, le candidat PS envoie aujourd'hui un ordre de mobilisation aux électeurs de la primaire qui avaient volontairement laissé leurs coordonnées dans les bureaux de vote, les 9 et 16 octobre. [...] *«Vous avez été les acteurs des primaires, vous serez demain les artisans de la victoire de la gauche en 2012*, leur écrit le député de Corrèze. *Je vous fournirai régulièrement argumentaires et informations. N'hésitez pas à faire connaître à mon équipe vos suggestions.»* Il s'agit, a expliqué hier sur Europe 1 Pierre Moscovici, son directeur de campagne, de leur dire : *«Nous ne vous oublions pas, nous avons besoin de vous.»*

Extrait de *Libération* du 20 décembre 2011

Une onzième année consécutive sans coup de pouce au Smic

Le gouvernement de gauche a encore opté pour une revalorisation «mécanique» de 0,93 % du salaire minimum, qui passera à 1153 euros net au 1er janvier.

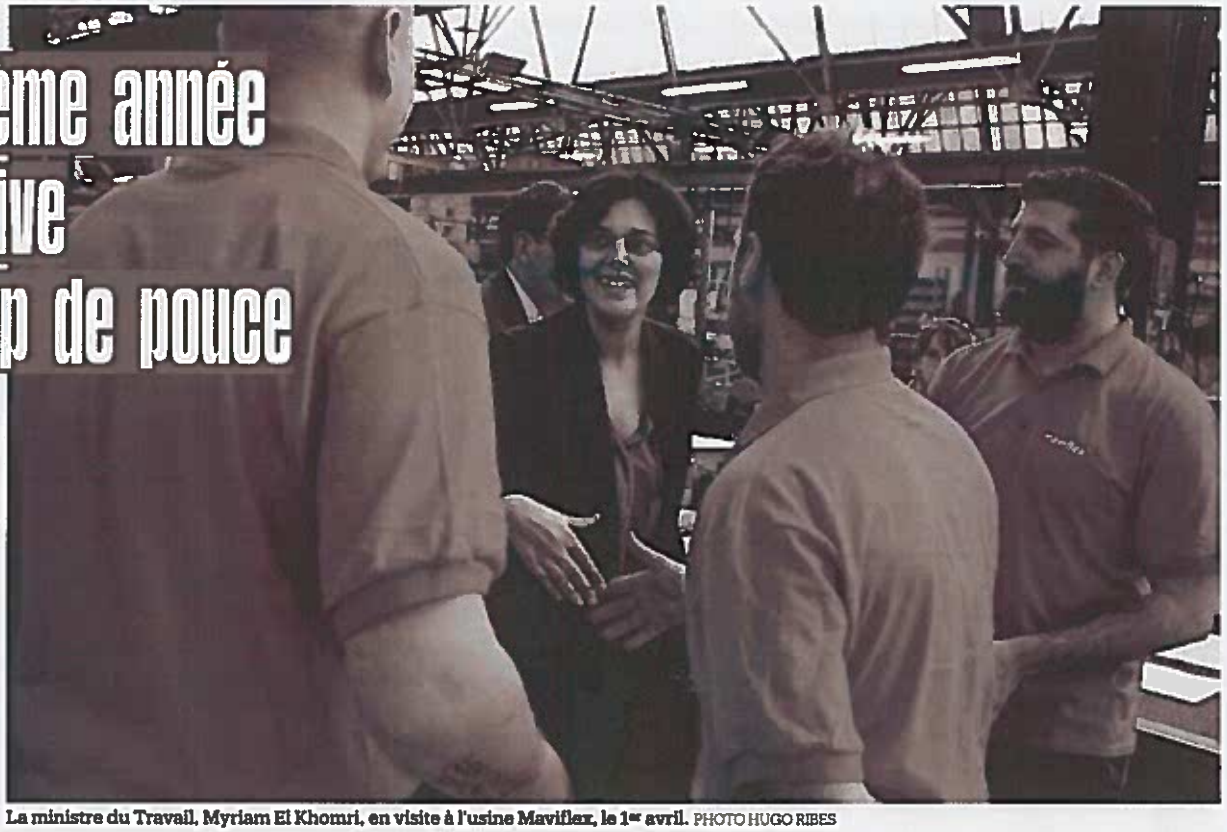

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, en visite à l'usine Maviflex, le 1er avril. PHOTO HUGO RIBES

Par **AMANDINE CAILHOL** et **RACHID LAÏRECHE**

Il n'y aura donc pas de véritable coup de pouce au Smic, et ce pour la onzième année consécutive. Au 1er janvier, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmentera de 0,93 %, passant de 9,67 à 9,76 euros brut de l'heure, a annoncé Myriam El Khomri, la ministre du Travail, lundi. Une personne rémunérée au Smic à temps plein touchera donc 1 480,27 euros brut mensuels, soit 13,65 de plus par rapport à 2016. Le Smic net s'établira, quant à lui, autour de 1 153 euros, en hausse de 11 euros.

Comme lors des quatre dernières revalorisations, le gouvernement a choisi de suivre les recommandations du groupe d'experts, une instance consultative composée d'économistes. Comme chaque année depuis 2009, elle a plaidé pour une hausse mécanique du Smic afin de ne pas introduire *«un risque de déstabilisation»* dans un contexte économique *«encore fragile»*.

«Dix baguettes.» De quoi décevoir les syndicats, notamment la CFTC, FO et la CGT. Contrairement à la CFDT et la CFE-CGC, qui n'attendaient rien de plus, eux réclamaient une hausse significative du salaire minimum. Soit une augmentation de 23 % pour la CGT (1800 euros brut soit 1386 euros net mensuels) et jusqu'à 25 % pour FO (1426,40 euros net). Pour Boris Plazzi, du bureau confédéral de la CGT, *«il y a urgence à réorienter les richesses créées par le travail vers les salaires»*. Et ce d'autant plus que *«le Smic n'a augmenté que de 68 euros depuis 2012, alors que les dividendes ont subi une forte hausse»*. Cet appel des syndicats n'aura donc pas été entendu. D'où la colère de Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO : *«Le 0,93 % d'augmentation obligatoire permettra généreusement d'acheter 10 baguettes tradition de plus !»*

Un agacement partagé par plusieurs politiques. A commencer par Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice PS de Paris, pour qui cette décision est à la fois une *«erreur sociale»*, car *«de plus en plus de salariés s'appauvrissent et n'arrivent plus à vivre décemment de leur travail et à faire vivre leur famille»*, et une *«erreur économique»*, face à une croissance *«insuffisante pour réduire le chômage»*. Pierre Laurent, le secrétaire national du PCF, a dénoncé une décision *«lamentable»*. Le candidat des Insoumis, Jean-Luc Mélenchon, propose, de son côté, une *«mesure de justice sociale»* : instaurer un Smic mensuel à 1326 euros net pour 35 heures. Soit un peu plus que la proposition du candidat EE-LV Yannick Jadot : *«Une hausse de 15 % sur l'ensemble du quinquennat, ce qui équivaut à 3 % par an. Soit 100 euros net en plus, au bout du quinquennat.»* Candidat à la primaire du PS et de ses alliés, le frondeur Benoît Hamon promet de *«revaloriser immédiatement le Smic, les minima sociaux à hauteur de 10 % et le point d'indice de la fonction publique»*, sans donner de précision sur le chiffrage.

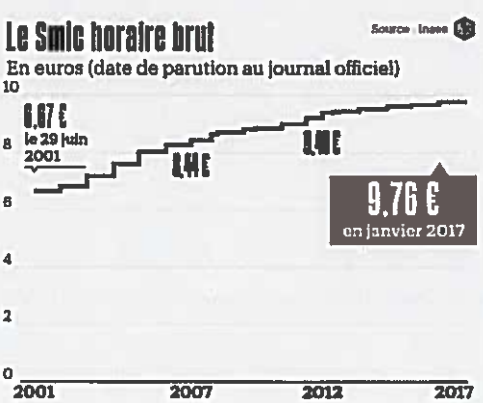

«Plus loin.» Même flou de la part d'Arnaud Montebourg, autre candidat à la primaire. Après avoir fait preuve d'une certaine hostilité par le passé à l'égard d'une hausse du Smic, source de *«déstabilisation»* pour les entreprises, le candidat du Made in France semble opérer un changement de braquet. Le 30 novembre, il déclarait ainsi, qu'il donnerait *«bien entendu»* un coup de pouce au Smic s'il était élu. Avant d'ajouter qu'il souhaitait aller *«beaucoup plus loin»*, évoquant un *«plan européen de hausse des salaires dans tous les pays»*. Sans fournir de chiffres.

Le camp de la gauche n'est pas le seul a s'être ému de la décision. Dans un communiqué, le FN s'en est pris à *«l'indifférence du gouvernement pour le pouvoir d'achat des Français et son peu de souci, de manière générale, pour la valorisation du travail dans notre pays»*. Mais les intentions du parti d'extrême droite restent ambiguës. S'il pointe une *«urgence à revaloriser les salaires les plus bas»*, il se contente d'évoquer une hausse *«raisonnable»* du Smic, préférant miser sur *«une baisse des cotisations sociales salariales»*. Au risque de déstabiliser les comptes publics, notamment ceux de la Sécurité sociale.

Enfin, les smicards ne doivent rien attendre de François Fillon, le candidat de la droite pour qui *«le Smic actuel est ce que la société française peut faire de mieux»*. Et d'ajouter : *«Il est d'ailleurs plus élevé que dans la plupart des pays européens.»* En toute logique, donc, s'il est élu, Fillon ne devrait pas proposer de coup de pouce au Smic, geste qu'il qualifiait déjà en 2011, de *«faute économique»*.

Bientôt la fin de la gratuité en cas de pollution ?

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France pourrait remplacer cette mesure, qui plombe ses finances, par « un tarif incitatif ».

PAR GRÉGORY PLESSE

C'est une décision exceptionnelle qui tend à l'être de moins en moins... Hier, les responsables du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) se sont réunis pour dresser un premier bilan après six jours de gratuité – mise en place pendant les périodes de circulation alternée – dans les transports franciliens. Bilan : cette mesure n'est pas très efficace et, surtout, coûte cher. Trop cher pour le Stif, qui laisse planer la possibilité de mettre fin à la gratuité en cas de pollution.

Paris, samedi. Pendant les jours de circulation alternée, les automobilistes étaient invités à préférer les transports en commun. SNCF et RATP évaluent pourtant la hausse de la fréquentation à seulement... 5 %.

■ UNE HAUSSE DE FRÉQUENTATION RELATIVE...

Le Stif ne dispose que d'éléments très parcellaires pour estimer l'impact de la gratuité sur la fréquentation des transports en commun. Les seules mesures fiables sont celles émanant de lignes dotées de « compteurs d'usagers ».

Ainsi, aucune augmentation significative n'a été relevée sur le RER A. En revanche, sur les lignes 2, 5 et 9 du métro, il a été noté, selon les jours, de 3 % à 12 % de voyageurs supplémentaires. Sur ces bases, SNCF et RATP évaluent à 5 % la hausse de la fréquentation.

■ ... MAIS UN COÛT ESTIMÉ ENTRE 60 ET 80 M€ PAR AN !

« C'est une mesure qui n'est clairement pas soutenable financièrement vu la fréquence des pics de pollution et leur durée », annonce le Stif, qui assume financièrement le coût de la gratuité. D'autant plus que la circulation alternée pourrait se multiplier ces prochains mois. Il suffit en effet de deux jours consécutifs de dépassement du seuil d'information en matière de particules fines – contre quatre auparavant – pour qu'elle soit déclenchée.

Le Stif, se basant sur les données d'Airparif, estime qu'en année pleine, la mesure pourrait s'appliquer 15 à 20 journées par an. Soit un coût de 60 à 80 M€. « Pas tenable », estime Pierre Garzon (PCF), qui siège au bureau du syndicat. « La gratuité se fait au détriment de projets de transports durables. Il faut solliciter l'Etat », ajoute-t-il. La mise en place, le 16 janvier, d'un système de vignettes selon le degré de pollution de son véhicule, ne changera pas la donne : il y aura toujours des restrictions de circulation.

■ QUELLES SOLUTIONS ?

Deux options, qui seront détaillées en janvier, sont envisagées pour éviter l'impasse : solliciter l'aide de l'Etat ou des collectivités, ou bien, plus radical, supprimer la gratuité en cas de pollution et la remplacer par « un tarif incitatif ». Le vice-président du Stif, Jean-Jacques Barbaux (LR), est favorable à l'application du « principe demandeur-payeur : si c'est l'Etat qui décide quand s'applique la circulation alternée, c'est à lui d'assumer le coût ». A défaut, il propose de la limiter « à ceux qui en ont vraiment besoin, les plus modestes qui possèdent un véhicule trop ancien pour circuler dans Paris ».

■ PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS EN VUE

Bonne nouvelle pour les usagers : l'entourage de Valérie Pécresse (LR), la présidente du Stif, écarte « toute hausse des tarifs. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par une amélioration de la qualité de service ».

CONTACT

Une question, une info ?
www.leparisien.fr/transportsIDF

LE **POINT DE VUE**

de **Denis Pennel**

Nous sommes entrés dans l'ère de l'artisanat de masse

L'essor des plates-formes comme Uber ou Amazon est lié à un phénomène bien plus large : les consommateurs veulent que l'on réponde à leurs besoins de façon immédiate, personnalisée et à moindre coût. Au risque de remettre en question notre modèle social.

Nous vivons aujourd'hui un phénomène qui bouleverse notre modèle : la généralisation d'une économie à la demande, dictée par les exigences du consommateur et rendue possible par la digitalisation.

La « plate-formisation » de l'économie en est l'illustration la plus frappante : un taxi contacté via Uber en moins de cinq minutes, un dîner livré à la dernière minute par Deliveroo, un livre commandé sur Amazon reçu sous vingt-quatre heures... Mais le phénomène va bien au-delà de cette ubérisation et tous les secteurs sont touchés : Zara ou H&M ne produisent plus que des petites séries de vêtements, qui, une fois vendus, ne seront pas réassortis ; les constructeurs automobiles vendent leurs voitures avant de les avoir produites. Le succès de l'économie du partage témoigne également de cette tendance : Vélib' et Autolib' sont plébiscités car ils mettent à disposition un produit pour répondre à un besoin immédiat.

Demain, les librairies seront remplacées par des cafés équipés d'imprimantes qui éditeront à la demande le livre que vous recherchez, en ayant la possibilité de personnaliser la couverture ou d'ajouter une dédicace : plus de stocks à gérer, plus de retour des invendus pour les libraires ! Et l'impression 3D ne fera qu'amplifier le mouvement quand, faisant écho à l'appel de Mao de créer des milliers de mini-hauts-fourneaux, notre territoire se couvrira d'une multitude de Fab Lab, véritables mini-centres de production à la demande. Cette économie à la demande nous fait entrer de plain-pied dans l'ère de l'artisanat de masse, caractérisée par la production de biens et services à grande échelle mais de façon personnalisée. Une économie qui se définit par un service en temps réel, des circuits de production raccourcis, où l'usage prévaut sur la propriété, un consumérisme effréné où les consommateurs sont les maîtres du jeu. Conséquence, les entreprises se sont adaptées pour répondre aux caprices de leurs clients et ont adapté leur système de production afin de gagner en souplesse et en réactivité : recours à des formes de travail flexibles, externalisation de la production, utilisation de main-d'œuvre en free-lance, aboutissant à l'avènement d'une entreprise éclatée et à l'essor des chaînes d'approvisionnement mondiales.

La voilà, notre nouvelle révolution industrielle, qui signe la mort définitive de la production de masse, caractérisée par une domination de l'offre. Aujourd'hui c'est le consommateur qui décide, qui impose ses choix, à tel point que les producteurs les plus intelligents ont compris qu'il fallait les associer en amont dans le processus de production – d'où l'émergence des « consomm'acteurs » !

C'est désormais la demande qui dicte l'offre. A l'alliance fordiste nouée entre les travailleurs et les dirigeants d'entreprise (« J'augmente les salaires pour que mes salariés puissent acheter mes produits. ») s'est substitué un pacte entre actionnaires et consommateurs : « Je soutiens l'externalisation et la sous-traitance afin de pouvoir acheter des biens et services les moins chers possible. »

> Les entreprises se sont adaptées pour répondre aux caprices de leurs clients et ont adapté leur système de production afin de gagner en souplesse et en réactivité.

> L'économie à la demande nous ramène étrangement au passé, à l'époque où la plupart des actifs étaient des artisans indépendants et payés à la tâche.

Mais le problème est que, comme le dit l'économiste Pierre-Yves Gomez, « *le paradis des consommateurs est devenu l'enfer des travailleurs* ». Car pour produire au plus vite et le moins cher possible, les entreprises ont coupé dans leurs effectifs. L'individu se retrouve pris en tenaille schizophrénique entre d'une part sa volonté de consommer toujours plus et, d'autre part, le risque majeur de perdre son emploi.

Le développement de cette économie à la demande nous ramène étrangement au passé, à l'époque proto-industrielle où la plupart des actifs étaient des artisans indépendants, travaillaient de chez eux, étaient libres d'organiser leur temps de travail, possédaient leurs outils de production et étaient payés à la tâche. Si cette évolution se confirme, il est temps de repenser notre modèle social basé sur le salariat pour inventer de nouvelles formes de protection sociale correspondant au retour du travail indépendant.

Si le futur risque bien de ressembler au passé, ce n'est pas en essayant de colmater notre système actuel que l'on arrivera à inventer des solutions à la hauteur des défis posés par cette nouvelle révolution industrielle.

Denis Pennel, directeur général de la World Employment Confederation, est l'auteur de « Travailler pour soi. Quel avenir pour le travail à l'heure de la révolution individualiste ? » (Seuil).

Le Point du 20/12/2016

Nouaillhac - Le nouveau chantage de Jean-Claude Mailly

Après Philippe Martinez de la CGT et son "troisième tour social" en cas de victoire de François Fillon, Jean-Claude Mailly (FO) annonce "un effet boomerang".

PAR JEAN NOUAILHAC

Les deux principaux maîtres-chanteurs du « modèle social français », MM. Martinez et Mailly, sont donc bien d'accord, alors qu'en temps normal ils se détestent. Le secrétaire général de Force ouvrière, dans une interview au *Journal du dimanche* du 18 décembre, parlant du programme de François Fillon, a été très clair : « Si ce programme reste le même et qu'il y a passage en force, il y aura automatiquement un effet boomerang. »

Le communiste raide et moustachu de la CGT et le trotskiste rond et chevelu de FO, la brute et l'intello, ont donc trouvé une nouvelle fois un terrain d'entente si François Fillon était élu et s'avisait d'appliquer son programme « ultralibéral » de « destruction sociale ». Ils iraient au feu ensemble contre un homme démocratiquement élu sur un programme approuvé par une majorité d'électeurs, et peu leur importe que ce soit un déni de démocratie et une insulte aux électeurs : ils ne connaissent que les rapports de force durant les « luttes sociales ». Ils ont déjà montré ce qu'ils étaient capables de faire contre la timide loi El Khomri…

FO aux mains des trotskistes

Ce Jean-Claude Mailly, de prime abord, a l'air d'un gentil syndicaliste, à l'opposé du rugueux Philippe Martinez. En réalité, c'est un vrai dur qui a été élevé à Force ouvrière dans le sérail affreusement sectaire d'un syndicat réformiste à l'origine, mais passé brutalement en 1989 sous la coupe des trotskistes Marc Blondel et Pierre Lambert, ce dernier, le fondateur de l'OCI (Organisation communiste internationaliste), ayant été le formateur, entre autres, du trotskiste caché Lionel Jospin et du trotskiste avéré Jean-Christophe Cambadélis.

Jospin, raide dans ses Weston, n'a jamais voulu admettre son passé trotskiste et sa double vie, pas plus que Marc Blondel et encore moins Jean-Claude Mailly. Nous sommes là au cœur d'un pouvoir souterrain dont il est difficile d'évaluer l'influence réelle. Ce qui est sûr, c'est que beaucoup d'entre eux, officiellement « ex-trotskistes », continuent toujours de sévir dans certains postes stratégiques, particulièrement depuis 2012.

Le point commun de nos héros issus de cette extrême gauche intellectuelle antilibérale est qu'ils sont entrés sous Mitterrand au Parti socialiste et à FO pour en prendre le contrôle, ce qu'ils ont parfaitement réussi. Ces trotskistes-là n'ont rien de commun avec Arlette Laguiller, la passionaria de Lutte ouvrière avec sa défense obsessionnelle des « travailleurs ». Eux ne sont pas du tout intéressés par les problèmes des travailleurs. Ce qu'ils veulent, partout où ils sont, c'est prendre le pouvoir et le conserver pour changer la société, agir sur les fondamentaux de l'organisation sociale, faire évoluer les comportements et établir une sorte de communisme mou qui soit praticable et pérenne. Un nouveau modèle utopique bien français !

Un tribun hors pair, capable de tenir l'estrade comme le pavé

FO aujourd'hui et bien entendu la CGT ont plus de pouvoirs concrets sur la vie quotidienne des Français que certains partis traditionnels. Jean-Claude Mailly, comme son prédécesseur Marc Blondel, a donc pris sa carte du Parti socialiste à la section Pierre-Bérégovoy du 14e arrondissement de Paris. Âgé de 63 ans, il fait partie intégrante de la « classe parlante » qui pèse le plus actuellement dans les médias audiovisuels. Blondel, l'homme aux bretelles de prolo, à l'écharpe rouge et aux gros cigares de Cuba, était selon l'ex-trotskiste Michel Sapin « un tribun hors pair, capable de tenir l'estrade comme le pavé », un orateur né et une grande gueule médiatique du syndicalisme à l'ancienne.

Mailly est d'un genre différent avec ses lunettes rondes d'intello des beaux quartiers et sa tignasse grise de vieux prof blanchi sous le harnais. Il préfère les micros des radios et des télés aux estrades des carrefours. Très bon à l'oral, moins bon à l'écrit. Les rares qui ont lu son livre, publié en novembre dernier, ne le recommandent pas à leurs meilleurs amis, sauf s'ils ont besoin d'aide pour s'endormir. Lui qui en est encore à la lutte des classes et qui persiste à dire que « la subordination du travailleur devient toujours plus insidieuse et plus envahissante » a titré son ouvrage *Les apprentis sorciers : l'invraisemblable histoire de la loi travail*. « C'est la lutte finale » qui se poursuit contre la loi El Khomri !

116 millions d'euros versés aux « partenaires sociaux »

On ne sait pas si Jean-Claude Mailly y gagnera quelques droits d'auteur, mais ce qui est sûr en revanche, c'est qu'en tant que secrétaire général de FO, il vient de toucher un gros chèque de 13,9 millions d'euros de la part du Fonds « pour le financement du dialogue social » mis en place l'an dernier. Ce fonds, géré par les pouvoirs publics à partir d'une nouvelle taxe, une de plus, sur la masse salariale des entreprises, a ainsi récolté 116 millions d'euros en 2015 qui ont été versés aux « partenaires sociaux », au prorata de leur « représentativité ». Un argent qui pourra servir à financer les grévistes professionnels de FO lorsqu'ils s'attaqueront aux réformes de François Fillon… et un exemple de plus du « modèle social français » dans ce qu'il peut avoir de pire !

Le Canard Enchaîne - mercredi 21 décembre 2016

● **Le secrétaire général** de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, dénonce la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires voulue par Fillon (le « JDD », 18/12) : « Où va-t-on supprimer ces postes ? Dans les hôpitaux, où tout le monde reconnaît qu'il y a un vrai problème d'effectifs ? Dans la sécurité, où 18 millions d'heures sup n'ont pas été payées dans la police ? Dans l'administration des finances, où les chutes d'effectifs ont été les plus importantes ces dernières années ? Je ne vois pas. » Peut-être que Fillon non plus.

Le Canard Enchaine - mercredi 21 décembre 2016

Ni rouge ni noir

Un syndicalisme impossible ?

L'aventure oubliée des Jaunes

par Christophe Maillard
(Vendémiaire)

C'EST aujourd'hui une insulte : le « jaune » est ce traître qui s'oppose à la grève dans son entreprise. Mais ce fut d'abord un puissant mouvement. Nés en 1899, les syndicats jaunes – fiers de leur couleur (son origine est obscure) – regroupèrent des ouvriers hostiles à la lutte des classes telle que la prônait la CGT anarchiste et révolutionnaire de l'époque. Une « Fédération nationale des Jaunes de France » vit le jour en 1902, dirigée par Pierre Biétry, ouvrier horloger, qui se fit élire député de Brest en 1906.

La chute fut vertigineuse : Biétry s'acoquina dès 1908 avec l'extrême droite et partit faire le colon en Cochinchine. La Fédération des Jaunes disparut. Selon l'historien Christophe Maillard, le mouvement jaune fut l'« *ultime avatar de ce courant syndical français attaché aux artisans et aux ouvriers de métier* ». Il s'opposait « *à l'usine et au prolétaire ouvrier sans qualification* ».

Un curieux objet météorique sur lequel ce livre utile a raison de pointer la lunette.

F. P.

● 168 p., 19 €.

Unédic : Gattaz menace de laisser la main à l'Etat

● Le président du Medef a remis de l'huile sur le feu mardi.
● La réunion du 15 février entre le patronat et les syndicats sera déterminante.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Après le chaud, le froid. Le 6 décembre, patronat et syndicats avaient renoué le dialogue sur l'assurance-chômage à la suite d'un courrier du président du Medef, qui expliquait refuser que le gouvernement reprenne la main. Ils n'étaient pas entrés dans le vif du sujet mais s'étaient fixé un calendrier de discussion avec en point d'orgue, le 15 février, une rencontre pour décider de rouvrir ou pas une négociation sur l'avenir de l'Unédic. Le choix de la méthode prudente du pas à pas pour tenter de débloquer le dossier.

Mais, deux semaines après, voici que Pierre Gattaz, coutumier des allers-retours sur ce dossier très sensible, remet de l'huile sur le feu. « *Si nous ne sommes pas capables en tant que partenaires sociaux de prendre nos responsabilités pour améliorer ce problème de l'assurance-chômage, je ne suis pas contre* [le fait] *que quelqu'un reprenne la main* », a-t-il déclaré à BFM Business. « *Ce n'est pas ma priorité, ce n'est pas ce que je préfère, mais je dirais qu'à un moment il faut savoir ce qu'on veut. Il faut réformer la France et on n'a pas des années pour réformer la France* », a-t-il ajouté.

Cette déclaration a fortement mécontenté les syndicats. « *Il change d'avis régulièrement sur le sujet, c'est un habitué des propos de café du commerce* », a dénoncé Véronique Descacq, la numéro deux de la CFDT, chargée de l'assurance-chômage. « *Cela ne correspond pas du tout à ce que les négociateurs patronaux* [sur l'assurance-chômage], *Medef compris, nous ont dit lors de notre réunion du 6 décembre* », a-t-elle ajouté. Au Medef, on assure qu'il n'y a aucun changement de position, que l'on veut aboutir à une négociation à une échéance assez rapide.

La situation financière de l'assurance-chômage

En milliards d'euros

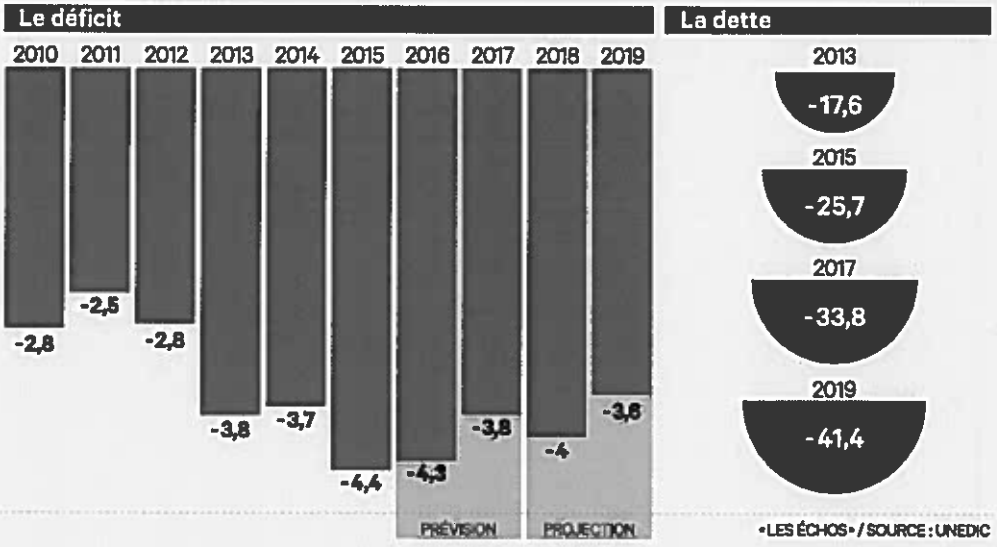

• LES ÉCHOS • / SOURCE : UNEDIC

Deux lignes s'opposent

Il reste cependant un grand pas à franchir pour passer de la parole aux actes. Rien ne dit au jour d'aujourd'hui que l'organisation de Pierre Gattaz définira un réel mandat de négociation. Au sein du Medef s'affrontent deux lignes : l'une, emmenée par les métallurgistes, qui plaide pour un maintien du paritarisme, en particulier sur l'assurance-chômage, et l'autre qui estime qu'« *il faut donner les clefs à l'Etat le temps de recadrer les choses, donc pour un bon moment* ». Les tenants de la seconde ligne reprochent de surcroît à Alexandre Saubot, le patron de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), qui dirige le pôle social, de jouer les francs-tireurs. Le risque est que les querelles internes au Medef ne viennent encore polluer les discussions. S'ajoute à cela le débat tactique qui l'agite sur l'opportunité d'ouvrir une négociation avant l'élection présidentielle. « *Certains sont pour négocier maintenant, d'autres pour attendre de voir les propositions des candidats* », explique un dirigeant patronal.

> « A un moment, il faut savoir ce qu'on veut. Il faut réformer la France et on n'a pas des années pour réformer la France. »
>
> PIERRE GATTAZ
> Président du Medef

François Fillon n'en a pas fait une priorité et il aura fort à faire avec les autres réformes sociales qu'il veut lancer, et sa proposition d'un retour à la dégressivité des allocations chômage ne suffirait pas à assurer un retour à l'équilibre de l'Unédic. Emmanuel Macron, lui, plaide pour une étatisation du système qui serait étendu aux non-salariés.

Patronat et syndicats doivent se retrouver le 4 janvier pour auditionner des experts sur l'assurance-chômage. ■

Représentativité patronale : les jeux sont faits

Les organisations patronales interprofessionnelles avaient jusqu'à vendredi dernier pour déposer leur dossier.

Le Medef, la CGPME et l'U2P – née d'un récent rapprochement entre les artisans de l'UPA et les professions libérales de l'Unapl – ont mis la dernière main à leur dossier de demande de représentativité la semaine dernière. Il s'agit, pour ces organisations, de se conformer aux nouvelles règles en la matière introduites par la loi sur la formation professionnelle de 2014. Ils avaient jusqu'à vendredi pour boucler l'opération, entièrement dématérialisée. C'est chose faite. L'exercice était complexe. « *Une vraie galère* », commente même un dirigeant patronal quand un autre n'hésite pas à se moquer de la capacité des organisations patronales à créer un « *chef-d'œuvre de complexité* ».

Contrairement aux syndicats de salariés, ce n'est en effet pas à partir d'une élection que va être déterminé le poids du Medef, de la CGPME et de l'U2P, mais en fonction de leur nombre d'adhérents ainsi que des effectifs salariés de ces derniers. Mission a été donnée par la loi aux commissaires aux comptes de valider ces données, ensuite transmises à la Direction générale du travail (DGT). Mais le montage des dossiers n'en a pas moins été complexe. Le maquis de la représentation patronale est ainsi fait que non seulement il y a des adhérents directs à valider, parfois cotisant à deux organisations donc comptant pour deux, mais aussi des adhérents indirects, ceux que les organisations professionnelles sectorielles vont attribuer à l'une ou l'autre des organisations interprofessionnelles. Les fédérations peuvent en effet « distribuer » leurs adhérents avec une obligation : si on en donne, c'est au moins 10 % d'un coup. L'UIMM (métallurgie) et la FFB (bâtiment) pour ne citer qu'elles se sont ainsi partagées entre le Medef et la CGPME.

Il fut un temps où le Medef revendiquait 780.000 adhérents et la CGPME, 550.000. Les résultats devraient être bien en deçà. *Photo Denis Allard/RÉA*

La plupart des organisations professionnelles ont elles-mêmes déposé des dossiers de représentativité dans des branches, qui vont donc servir aussi à étayer la représentativité interprofessionnelle. C'est l'autre étage de la fusée de la réforme. Un étage qui a eu un petit raté au décollage puisque, dans 52 branches, aucune organisation n'a candidaté avant la date limite qui était fixée au 28 octobre. La nouveauté du processus y est sans doute pour quelque chose. C'est en tout cas ce qu'espère le ministère du Travail, qui a repoussé au 28 décembre le délai de dépôt des dossiers dans ces branches orphelines pour l'instant.

Dans le camp du ministère

A cela près, la balle est désormais dans le camp du ministère du Travail, qui va décortiquer les dossiers. Il va opérer un premier tri entre ceux qui peuvent prétendre à une représentativité et les autres. On sait d'ores et déjà que l'opération va conduire à simplifier le paysage. La Direction générale du travail a recensé près de 900 confédérations et organisations professionnelles nationales. Un peu moins de 600 ont fait acte de candidature. C'est encore beaucoup cependant.

> Le poids du Medef, de la CGPME et de l'U2P sera déterminé en fonction de leur nombre d'adhérents et des effectifs salariés de ces derniers.

Une fois recensé les structures valides, viendra le temps de la pesée, sachant que le seuil minimal a été fixé à 8 % non pas du total des entreprises, mais de celles adhérant à une structure patronale. Son résultat sera proclamé fin mars, en même temps que la seconde édition de la représentativité syndicale.

En matière de représentativité interprofessionnelle, le tiercé gagnant est a priori connu : Medef, CGPME et U2P. Mais pas leurs effectifs... Cela fait quelque temps déjà que ces organisations n'affichent plus de chiffres. Une prudence de bon aloi. Il fut un temps où le Medef revendiquait 780.000 adhérents et la CGPME, 550.000. Les résultats pourraient être bien en deçà. Quant à ceux de l'U2P, ils pourraient être immédiatement contestés. La CGPME a l'intention d'engager une action en justice.

— *L. de C.*

Les Echos - 21/12/2016

Le Monde
MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016

FRANCE | CHRONIQUE

PAR MICHEL NOBLECOURT

Veillée d'armes syndicale

En son palais du Luxembourg, il offre l'image d'un père tranquille, tout en rondeurs et d'une parfaite urbanité. Depuis la victoire de François Fillon à la primaire de la droite, Gérard Larcher cumule les mandats de président du Sénat et de président du comité politique de l'équipe de campagne du candidat des Républicains. Il joue le rôle de démi-

GÉRARD LARCHER EST CHARGÉ D'ADOUCIR LA POTION SOCIALE AMÈRE DE FRANÇOIS FILLON

...

Veillée d'armes syndicale

...

neur, chargé d'adoucir auprès des syndicats la potion sociale amère de l'ancien premier ministre.

M. Larcher a toutes les qualités requises. Ministre du travail de 2005 à 2007, il avait fait adopter une loi qui porte son nom, celle du 31 janvier 2007, qui impose à tout projet de loi social de passer préalablement par la case concertation, voire négociation, avec les partenaires sociaux. Depuis, il a conservé d'excellentes relations avec les dirigeants syndicaux, qu'il voit régulièrement. Et, avant même que M. Fillon prévienne qu'il recourrait aux ordonnances, il avait averti qu'il ne fallait pas *« passer par-dessus bord »* les syndicats pour réformer.

Le démineur est désormais à pied d'œuvre. Le 7 décembre, M. Larcher a entamé un marathon de rencontres avec toutes les organisations syndicales et patronales. Mission impossible ? La réforme de la Sécurité sociale, la réduction massive des dépenses publiques, la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, la fin des 35 heures, la retraite à 65 ans, l'abrogation du monopole syndical, qui réserve les candidatures au premier tour des élections professionnelles aux syndicats représentatifs, sont autant de chiffons rouges que tous les dirigeants syndicaux ont dénoncés.

Premier reçu, Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, a fait part de ses inquiétudes devant un programme qu'il qualifie d'*« ultralibéral »*. *« Larcher est convivial,* indique M. Mailly. *Il nous a écoutés. Quand on lui a dit que les ordonnances n'étaient pas compatibles avec sa loi de 2007, il s'est contenté de sourire. »*

Désamorcer la fronde

Même tonalité chez Laurent Berger, reçu le 15 décembre. *« Il y a de l'écoute, du dialogue,* confie le secrétaire général de la CFDT. *On lui a fait part de nos souhaits et de nos inquiétudes. Cela a été un échange constructif mais on n'a obtenu aucune assurance que le programme présidentiel de M. Fillon sera différent de son programme de la primaire. »* Vouloir se passer des syndicats, a-t-il plaidé, c'est *« contre-intuitif quand on veut développer le dialogue social ». « Fillon frappe fort,* a affirmé M. Berger dans *Ouest France. On attend des politiques des solutions et pas la recherche de coupables et de boucs émissaires. »*

M. Larcher, qui recevra, le 12 janvier, Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, plutôt discret sur les propositions de M. Fillon, devra aller bien au-delà de sa proverbiale habileté pour désarmorcer la fronde syndicale. La partie est loin d'être gagnée.

Si la CFDT a prévu d'interpeller les candidats, à travers une « adresse », fin février, aucun syndicat ne donnera de consigne de vote. Mais toutes les organisations suivent de près la campagne. Elles perçoivent du côté de la droite un *« antisyndicalisme »* qui les inquiète. Du côté de la gauche, elles perdent leur latin. A la différence de François Hollande, qui, en 2012, avait bénéficié du vote d'une grande majorité de sympathisants de la CFDT – et du soutien explicite de la CGT –, aucun des sept candidats à la primaire à gauche ne recueille les faveurs de la planète syndicale.

Les militants de la CGT et de FO qui ont bataillé (en vain) contre la loi travail peuvent se retrouver dans les candidatures de Benoît Hamon et d'Arnaud Montebourg, qui promettent d'abroger ce texte. Iront-ils grossir les rangs des opposants à Manuel Valls ? Nul ne s'aventure à un tel pronostic. A la CGT, où l'extrême gauche a gagné du terrain, des fédérations qui, comme celles des cheminots et de l'énergie, militaient en 2012 pour Jean-Luc Mélenchon, regardent avec sympathie la candidature de l'ancien ministre du redressement productif.

A la CFDT, on observe à la fois une forte opposition à M. Fillon et une très grande dispersion entre les candidats de la primaire à gauche. Lors des 50 ans de la CFDT, le 5 novembre 2014, M. Valls, rappelant qu'il avait eu la carte cédétiste quand il était assistant parlementaire, avait affiché sa proximité : *« Je regarde l'histoire de la CFDT, et je vois l'histoire de la gauche,* avait-il déclaré. *La CFDT, comme une certaine gauche – la deuxième, l'a-t-on appelée parfois –, s'est rendue à l'évidence : accepter l'économie de marché et considérer le monde dans lequel nous vivons tel qu'il est. Pas par résignation mais pour peser sur lui et le changer. Le changer vraiment, pas juste rêver de le changer ! »* Mais les méthodes autoritaires de M. Valls quand il était premier ministre n'ont pas été du goût de la... « deuxième gauche » syndicale. On voit même y apparaître « une tentation Macron ». Si Emmanuel Macron a jugé que les syndicats faisaient *« trop de politique »*, la coloration sociale qu'il a donnée à son projet – défense des 35 heures, du smic et des fonctionnaires – peut lui permettre d'engranger des soutiens.

Perplexes par rapport à l'offre politique, les syndicats, à l'exception de FO, pourraient s'unir dans un combat commun contre le Front national, même si aucune initiative n'est encore programmée. *« Le FN séduit,* s'alarme M. Martinez, *et de plus en plus largement, jusque dans nos rangs. Sur la question sociale, il n'hésite pas à*

...

Le Monde - 21/12/2016

Veillée d'armes syndicale

...

AUCUN DES SEPT CANDIDATS DE LA PRIMAIRE À GAUCHE N'A LA FAVEUR DES SYNDICATS

puiser dans nos propres cahiers revendicatifs. Cette montée des extrêmes doit être combattue sans relâche. » Pour l'heure, les syndicats mènent une autre veillée d'armes avec, du 30 décembre au 13 janvier, les élections de représentativité dans les très petites entreprises. Avec le risque d'un nouveau record d'abstention. ■

noblecourt@lemonde.fr

Le Monde - 21/12/2016

Le Figaro - mercredi 21 décembre 2016

Formation : l'Afpa est loin d'être sortie d'affaire

L'association, transformée en Épic, n'a pas réussi à tirer profit du plan 500 000 formations.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

150 millions d'euros
Montant des pertes en 2015, pour un chiffre d'affaires de 710 millions

EMPLOI Depuis cinq ans, l'État est au chevet de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), le premier organisme de formation continue pour adultes en France. En 2012, l'État lui a injecté 220 millions d'euros puis lui en a prêté 250, via la souscription d'obligations associatives. Enfin le 1er janvier, l'association, créée à la sortie de la guerre pour former les ouvriers du bâtiment nécessaires à la reconstruction du pays, deviendra un établissement public industriel et commercial (Épic).

Ce traitement est censé répondre à un double choc : la décentralisation de la commande publique de formation des chômeurs vers les régions (2004) et l'ouverture du marché à la concurrence (2009). L'Afpa, qui vivait jusqu'ici d'une enveloppe fixe de subventions, a vu sa part de marché dégringoler en quelques années. L'association, qui emploie toujours 8 000 salariés, accumule depuis 2012 les déficits, avec une perte de 150 millions en 2015 et de 90 millions cette année. Son chiffre d'affaires ne cesse quant à lui de s'éroder : 757 millions en 2013, 754 en 2014, 710 en 2015, très loin du milliard d'antan…

La transformation de l'Afpa en Épic a le mérite de satisfaire Bruxelles, qui veille sur le respect des règles de bonne concurrence, tout en maintenant un niveau de subventions important à l'organisme. Les missions de service public – ingénierie des certifications pour le compte du ministère du Travail, anticipation de l'émergence de nouveaux métiers, expertise sur l'évolution des compétences, appui au conseil en évolution professionnelle… – seront logées au sein de l'Épic. Deux filiales à 100 % accueilleront les activités commerciales, l'une pour la formation des demandeurs d'emploi et l'autre pour celle des salariés. Les ressources de l'Afpa proviendront alors des subventions pour charges de service public (110 millions en 2017, selon la loi de finances) et des produits des ventes de ses formations aux régions et aux entreprises.

Tension financière

Si l'ensemble est satisfaisant sur le papier, les questions de fond ne sont pas pour autant réglées. L'équilibre financier de l'organisme reste fragile. Malgré le plan gouvernemental de 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, la barre ne se redresse que timidement. De sources syndicales, le chiffre d'affaires n'avait progressé que de 4 % à fin octobre en un an et pourrait replonger dès la fin du plan. « *La pérennisation du plan 500 000 est importante pour les demandeurs d'emploi et bien sûr pour l'Afpa* », reconnaît Yves Barou, le président de l'Afpa, qui table sur un retour aux bénéfices en 2018, comme il s'y attendait déjà les années précédentes pour l'année d'après.

Une hypothèse des plus optimiste… D'ailleurs, l'expert-comptable du CCE, le cabinet Apex, estime à 250 millions minimum « *la somme nécessaire au démarrage de l'Épic pour couvrir les pertes futures, les besoins immédiats de trésorerie et une partie du passif* », selon FO. « *En 2016, l'impact du plan a conduit à accueillir 25 000 stagiaires pour un montant de 20 millions. En 2017, il pourrait représenter 30 millions* », poursuit Yves Barou.

Le sujet des 130 sites de formation – dont certains sont en très mauvais état – transférés par l'État à l'Afpa est également sur la table. Selon Apex, 1,5 milliard d'euros d'investissement sont nécessaires pour les rénover. « *La question de l'immobilier est en discussion depuis 1949. Le décret fait à cette date, jamais appliqué, prévoyait la dévolution du patrimoine à l'Afpa. Elle est aujourd'hui possible* », se réjouit Yves Barou qui va, pour rénover les sites, investir 20 millions d'euros par an.

« *L'Afpa doit maintenant mener sa propre mutation. Pour la réussir, il lui faudra moderniser son appareil de formation, accélérer sur le digital et s'assurer que chacun de ses centres réponde bien aux besoins de son territoire* », assène l'entourage de la secrétaire d'État à la Formation professionnelle. Autant dire que le plus dur est à venir… ■

Jean Wemaëre (FFP) : « Trop d'incertitudes demeurent »

« Je crains que le dossier de l'Afpa ne revienne très vite sur la table du prochain gouvernement »
JEAN WEMAËRE, PRÉSIDENT DE LA FFP

Jean Wemaëre préside la Fédération de la formation professionnelle (FFP), qui rassemble 550 entreprises de formation et cumule 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

LE FIGARO. – La transformation de l'Afpa est une bonne nouvelle ?
Jean WEMAËRE. – La clarification de la situation de l'Afpa, à la fois prestataire de formation et première association subventionnée de France, était nécessaire. Le secteur économique de la formation professionnelle est un secteur concurrentiel : il n'y a pas de raison que tel ou tel prestataire de formation soit avantagé par la puissance publique. Nous nous félicitons que l'ordonnance acte la création d'une filiale commerciale pour la formation des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'une étape vers la clarification du positionnement de l'Afpa. Mais, en l'état actuel des textes, cette transformation ne garantit ni une bonne utilisation des deniers publics, ni une concurrence saine et loyale sur le marché de la formation. Trop d'incertitudes demeurent.

Quelles incertitudes ?
Le statut d'Epic va offrir à l'Afpa la garantie illimitée de l'État, ce qui peut constituer une forme de financement indirect. Ses missions sont également sources d'interrogations. Leur liste nous a étonnés. Des activités comme le conseil en évolution professionnelle ou l'anticipation de l'émergence de nouveaux métiers n'ont en effet rien de spécifique et sont exercées par tous les acteurs de la formation. Plus généralement, l'Epic se profile comme un « centre de ressources » pour les filiales. Il reste à définir les conditions dans lesquelles une filiale pourra exploiter ces ressources, et notamment le prix. Cette transformation s'accompagne en outre d'un transfert immobilier massif estimé au total à 540 millions d'euros. Cela va permettre à l'Afpa d'augmenter significativement ses fonds propres pour contracter de nouveaux prêts bancaires.

Pensez-vous que l'Afpa puisse redevenir bénéficiaire ?
Ce ne sera pas simple. Il lui faudra à la fois réduire la voilure, redévelopper l'activité commerciale et faire évoluer ses produits. Beaucoup de ses formations sont aujourd'hui obsolètes. Il faut aussi qu'elle accélère sur le numérique. C'est un chantier très lourd. Pour le moment, le corps social semble plus dans une logique de défense que de transformation. Je crains que le dossier de l'Afpa revienne très vite sur la table du prochain gouvernement… ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. G.

Le Canard Enchaîné - mercredi 21 décembre 2016

Le tout faux d'Urvoas avec les juges

TOUS les magistrats – du plus petit juge au plus gradé – sont furieux de la création par Jean-Jacques Urvoas d'une Inspection générale de la justice qui, placée sous son autorité, contrôlerait toutes les juridictions, y compris la Cour de cassation. Et, traduisant cette colère, le syndicat FO-Magistrats vient d'attaquer le décret devant le Conseil d'État.

Dans l'histoire, tout est allé de travers. La forme, d'abord, du genre désinvolte : **« Le ministre de la Justice ne nous a pas consultés, il n'y a eu aucune concertation ! »** tempête un haut magistrat. Dès la découverte du décret, le 5 décembre, Bertrand Louvel et Jean-Claude Marin, les deux chefs de la Cour de cassation, stupéfaits, ont demandé en urgence un rendez-vous à Urvoas. **« Son programme est trop chargé, il ne pourra vous voir avant le week-end »**, leur a-t-il été rétorqué, avec **« une impolitesse »** qui les a ulcérés.

Le fond, ensuite : **« La cour suprême judiciaire serait soumise à un contrôle, entièrement à la main du ministre ; c'est inadmissible ! »** s'indignent des magistrats de la Cour. Et, d'accord avec les autres syndicats, FO-Magistrats proteste contre une Inspection, dotée d'**« amples pouvoirs »**, dont celui d'**« apprécier la manière de servir des magistrats »**, le tout **« sous l'étroit contrôle du garde des Sceaux »**. Quoi ? une atteinte à la séparation des pouvoirs, puisque les magistrats de la Cour, dont l'indépendance est garantie, devront accepter de voir leur gestion contrôlée par des inspecteurs dépendant du ministre ?

Allons, c'est impossible, venant d'un gouvernement qui a toujours vanté son profond respect de cette indépendance…

D. S.

LE DEBAT PUBLIC, UNE AUTRE FORME DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

MATHIAS THEPOT

En France, un débat public peut être organisé à chaque grand projet d'aménagement. Une forme de démocratie participative qui gagnerait à se développer pour être réellement efficace.

Pour s'organiser en société, les ménages français aimeraient plus de démocratie participative. L'Observatoire de la démocratie de la Fondation Jaurès rappelle en effet que les Français souhaiteraient voir émerger une démocratie plus directe et plus locale. Ils demandent concrètement un recours plus fréquent au référendum, voire à de simples consultations publiques régulières, notamment en ligne. Bref, si en France comme ailleurs, on croit de moins en moins dans la démocratie représentative institutionnelle actuelle, la demande pour une autre forme de démocratie reste forte. On a notamment pu le constater avec les mouvements spontanés d'indignés (Occupy Wall Street, Nuit Debout etc.).

DES INITIATIVES LOCALES

Mais globalement, les formes de démocratie participative restent très locales. Elles se matérialisent, au niveau municipal notamment, par des budgets participatifs où les élus locaux proposent à leurs administrés de participer à la conception de projets. Il existe aussi des débats publics, qui permettent durant plusieurs mois de discuter des grands projets *d'intérêt national* qui naissent dans les villes et dans les campagnes. Des projets qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques.
Il peut s'agir de constructions d'infrastructures de transport, énergétiques, d'équipements industriels, scientifiques, touristiques, ou sportifs. Ces débats sont organisés en France par la Commission nationale du débat public (CNDP), dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte dans le processus de décision. Cette commission peut-être saisie par le maître d'ouvrage du projet, par des associations, des élus ou par des institutions publiques, mais pas directement par les citoyens.

ARGUMENTS CONTRE ARGUMENTS

Une fois un débat public enclenché, le projet s'arrête pendant plusieurs mois et une discussion ouverte à tous s'ouvre. Chaque citoyen peut alors venir argumenter sur l'opportunité du projet. « *Le débat public est une forme de démocratie participative, dont le but est que tous les citoyens intéressés par un projet d'aménagement se réunissent, argumentent et puissent peser sur sa réalisation* », explique Ilaria Casillo, vice-présidente de la Commission nationale du débat public Toutes les discussions sont retranscrites et rendues publiques. Deux conditions *sine qua non* à la crédibilité de ces débats. « *Le débat public permet d'instaurer une culture de la participation. Et donc de porter des ambitions participative et démocratique fortes* », estime Ilaria Casillo.

Certes, ensuite, le maître d'ouvrage du projet n'est pas obligé de tenir compte du contenu des débats publics. La CNDP n'a en effet pas de pouvoir contraignant vis-à-vis du maître d'ouvrage. L'institution se considère en fait comme « un greffier éclairé » qui ne donne pas d'avis, seulement des recommandations. Les débats retranscrits par la commission peuvent toutefois être invoqués plus tard dans la procédure administrative. Concrètement, si un juge administratif est saisi en contentieux au motif que la participation citoyenne aurait été considérée « de manière insuffisante » par le porteur du projet, alors il pourra se tourner vers les comptes-rendus de la Commission nationale du débat public pour étayer sa décision.

COMPLÉMENT DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Voilà donc une forme de démocratie participative qui inclut les citoyens dans des débats de société. « *Le débat public permet souvent d'améliorer le projet, et c'est ce qui lui confère sa légitimité* », estime Ilaria Casillo. Un outil qui vient en complément de la démocratie représentative, tant décriée aujourd'hui. Autrement dit, le débat public vise à mettre en valeur l'intelligence de la société civile. Intéressant dans un pays comme la France dont les élus nationaux donnent peu de place à l'initiative citoyenne.

Reste que pour la CNDP, il y a encore à convaincre les jeunes qui sont pour l'instant peu présents dans les débats publics. Souvent, ce sont en effet des profils plus âgés qui viennent exposer leurs points de vue. Certes, les choses évoluent : une quarantaine d'étudiants étaient présents pour l'ouverture du dernier débat public sur la voie ferrée Centre Europe Atlantique, remarque Ilaria Casillo. Mais la CNDP a du pain sur la planche pour sensibiliser les jeunes citoyens, notamment par le biais du numérique. Une nécessité, car en cette période où la désaffection démocratique est forte chez les jeunes, et se caractérise par un fort taux d'abstention, voire un vote Front national élevé, toutes initiatives visant à les concerner davantage dans les choix politiques du quotidien sont bonnes à prendre.

Le Figaro - vendredi 23 décembre 2016

La CGPME attaque le dispositif « pénibilité » au Conseil d'État

L'organisation patronale demande la suppression de ses décrets d'application en raison de leur complexité.

10
critères
de pénibilité ont été retenus dans la loi Touraine de 2014 : travail de nuit, bruit, postures pénibles, vibrations…

EXCLUSIF

ANNE DE GUIGNÉ

SOCIAL L'empire (des PME) contre-attaque ! La CGPME, l'organisation représentant les PME, a déposé ce jeudi une requête au Conseil d'État sur le compte pénibilité. Pour elle, la décision du premier ministre de ne pas abroger en novembre deux décrets relatifs au dispositif serait illégale. Promesse de campagne de François Hollande, le compte pénibilité a vu le jour dans la loi Touraine de 2014. Ce compte permet aux salariés réalisant des tâches pénibles d'accumuler des points durant leur vie professionnelle, qu'ils pourront convertir pour partir plus tôt à la retraite, pour se former ou passer à temps partiel en fin de carrière.

Afin de mesurer le degré de pénibilité d'un emploi, dix critères d'exposition ont été retenus par le gouvernement. Les six derniers (exposition au bruit, aux postures pénibles, au port de charges lourdes, aux vibrations, aux agents chimiques et aux températures extrêmes) sont entrés en application le 1er juillet dernier. Or les mouvements patronaux jugent ces critères beaucoup trop complexes pour être appliqués et ont demandé une réécriture du dispositif. À défaut d'avoir été entendue – si ce n'est par François Fillon, qui a promis de supprimer le compte pénibilité s'il est élu en 2017 à la présidence –, la CGPME a donc saisi le Conseil d'État.

Principe d'égalité

Selon l'organisation patronale, les décrets précisant les critères d'exposition sont illégaux pour trois raisons. Ils méconnaîtraient d'abord les *« objectifs constitutionnels de clarté et d'intelligibilité de la norme »*. La CGPME prend l'exemple des vibrations mécaniques. Pour ce cas, le décret vise deux situations : des vibrations transmises aux mains et aux bras, et transmises à l'ensemble du corps. *« Si les vibrations sont transmises aux mains, aux bras et à d'autres parties du corps, mais pas à tout le corps, quelle valeur d'exposition prendre en compte ? »*, interrogent alors les rédacteurs du recours.

L'organisation évoque encore une méconnaissance du principe d'égalité puisque les employeurs publics ne sont pas tenus d'appliquer ces critères. Une différence de traitement qui *« n'est justifiée ni par la différence de situation ni par des considérations d'intérêt général »* pour la CGPME. Ses avocats dénoncent enfin une *« erreur manifeste d'appréciation »* car des règles identiques sont soumises à des personnes se trouvant dans des situations différentes. Ils estiment ainsi qu'il aurait fallu tenir compte des spécificités locales, pour fixer les seuils de pénibilité dans le cas des températures extrêmes. Elles ont été définies pour la métropole, comme pour l'outre-mer, comme les températures en dessous de 5 degrés et au-dessus de 30 degrés Celsius. ■

transports-licenciements-gouvernement-faillite-restructurations
Cars Macron: accord autour du plan social chez Megabus

Lyon, 22 déc 2016 (AFP) - Après des semaines de bras de fer, syndicats et direction de Megabus ont trouvé un accord jeudi autour du plan social de l'autocariste, dont la déroute a représenté le premier coup dur pour les "cars Macron".

Megabus "confirme avoir trouvé un accord avec les délégués syndicaux en vue d'un plan social concernant les 175 employés de l'entreprise en France". La société affirme avoir "identifié plus de 310 postes à pourvoir en France", écrit la direction dans un communiqué.

"C'est un énorme soulagement qui va permettre aux gens de commencer à envisager de tourner la page", commente Abdellah Ait Moussa, délégué syndical CFDT et conducteur basé à Lille.

L'accord ouvre des possibilités de reclassement en France, par exemple chez Keolis, filiale de la SNCF, mais aussi au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis avec financement d'un voyage de reconnaissance. Les employés bénéficieront en outre d'un congés de reclassement de 12 mois. Des efforts sur la prime supra légale, initialement fixée à 2.000 euros/personne, ont également été faits, détaille le syndicaliste.

Megabus France, propriété du groupe britannique Stagecoach, avait été lancé dans le sillage de la libéralisation du marché permise par la loi Macron en 2015. La compagnie employait 175 salariés, dont 95 sur son plus gros dépôt de Saint-Jean-d'Ardières (Rhône).

Au 1er juillet, Stagecoach avait vendu l'activité commerciale et marketing de Megabus France à son concurrent allemand Flixbus. Celui-ci avait ensuite noué un partenariat avec Megabus France pour utiliser ses autocars et son personnel en sous-traitance.

Mais Flixbus avait rompu ce contrat dès le 30 août, contraignant ainsi Megabus France, qui n'avait que ce seul client, à cesser son activité faute de débouchés.

san/fga/pad

STAGECOACH GROUP

2016/12/22 15:40:24 GMT+01:00
#265519 DGTE 1213 BDC19 (4) AFP (272 words)

Les Echos - vendredi 23 décembre 2016

Emploi : coup de frein sur les contrats aidés

SOCIAL

Au total, cette année, quelque 450.000 contrats aidés ont été conclus.

En 2017, seuls 280.000 ont été budgétés.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Contrats d'insertion non marchands (CUI-CAE) ou marchands (CUI-CIE), emplois d'avenir... En 2016, encore, le nombre de contrats aidés s'est situé à un niveau élevé. Au final, après la rallonge de 150.000 annoncée en juin, quelque 450.000 contrats ont été conclus pour la dernière année pleine du quinquennat de François Hollande. C'est autant qu'en 2015. Mais, l'an dernier, le gouvernement avait concédé aux frondeurs du PS un tel niveau dès le débat parlementaire sur la loi de finances initiale, en 2014, et l'effort avait été lissé sur l'année.

En 2016, le rythme de conclusion des contrats aidés ayant été plus rapide que prévu, le ministère du Travail a mis un coup de frein après l'été. L'étude que vient de publier la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) le confirme, pointant une inflexion au troisième trimestre de 2016 « *pour la première fois depuis début 2013* ».

Le ralentissement devrait être encore plus fort au quatrième trimestre, compte tenu des instructions données par circulaire le 24 octobre, si bien qu'au final l'objectif de 445.000 contrats aidés va sans doute être dépassé, mais de quelques milliers seulement.

Ce texte confirme le ciblage des contrats non marchands sur les publics le plus éloignés de l'emploi et autorise le renouvellement de ceux dont le bénéficiaire n'a pas trouvé d'autre solution. En revanche, la circulaire limite fortement les contrats aidés dans le secteur marchand. Les CUI-CIE devront être « *mobilisés exclusivement [...] pour la signature de contrats à durée indéterminée* », est-il spécifié. Cela aura valeur de test pour la suite. En fonction du bilan, « *compte tenu du contexte de reprise de l'emploi* », le ministère du Travail réfléchit à maintenir cette exigence d'un CDI, ou peut-être aussi d'un CDD d'au moins six mois. L'effet d'aubaine est maximum sur ces contrats aidés, a confirmé une étude de la Dares publiée l'an dernier, qui évalue à 81 % les entreprises qui auraient embauché de toute façon et à 58 % celles qui auraient pris la même personne.

Robinet rouvert en 2017

Du côté des emplois d'avenir, le robinet est quasiment fermé, sauf pour les renouvellements (possibles jusqu'à trois ans). La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a indiqué il y a quelques semaines que, dès le début de 2017, il serait rouvert.

Les chiffres du chômage ne pourront qu'être impactés par le coup de frein. Mais la montée en puissance du plan de formation de 500.000 chômeurs supplémentaires jouera à l'inverse, limitant le risque d'une mauvaise nouvelle comme en 2010. Il y a six ans, la fermeture du robinet des contrats aidés avait largement contribué à la progression du chômage, alors même qu'au global, leur nombre avait atteint le pic de 520.000, jamais réatteint depuis, le maximum ayant été de 495.000 en 2014. ■

280.000

CONTRATS AIDÉS BUDGÉTÉS EN 2017
dont 200.000 CUI-CAE, 45.000 CUI-CIE et 35.000 emplois d'avenir.

social-manifestation-transports-technologies-gouvernement-grèves,PREV
Les VTC reprennent leur mobilisation contre Uber (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Kevin TRUBLET
=(Photo+Video)=
ATTENTION - avec début du mouvement, ralentissements à Roissy ///

Paris, 23 déc 2016 (AFP) - Les VTC ont repris vendredi matin leur mobilisation, avec des rassemblements aux aéroports d'Orly et Roissy, pour inciter Uber à relever ses tarifs, qu'ils jugent "indignes", alors qu'un médiateur nommé par le gouvernement vient de démarrer sa mission.

A 06H40, plusieurs dizaines de voitures étaient rassemblées dans le calme aux abords de Roissy, encadrés par les forces de l'ordre, a constaté un photographe de l'AFP.

Selon une source aéroportuaire, 120 véhicules ont été verbalisés pour "entrave volontaire à la circulation".

Le site d'informations routières Sytadin prévenait les automobilistes à 06H30 qu'une manifestation était "en cours sur l'A3 vers la province au niveau de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, générant un ralentissement depuis Aulnay-sous-Bois".

Ce ralentissement avait tendance à se résorber quelques minutes plus tard.

A Orly, au sud de Paris, une source aéroportuaire a recensé une douzaine de véhicules rassemblés à une station-service de l'aéroport, sans effet sur le trafic.

A l'appel de huit organisations, rassemblements et blocages devaient commencer à l'aube, avant une opération escargot jusqu'au siège d'Uber, dans le 19e arrondissement, en milieu de matinée, avant dispersion des manifestants.

"Nous appelons tous les VTC à cesser le travail le matin et à le reprendre l'après-midi, en boycottant Uber", a expliqué à l'AFP Sayah Baaroun de l'Unsa-VTC.

Plusieurs organisations ont appelé à reproduire l'opération les jours suivants, jusqu'à ce que la start-up américaine accepte un retour aux tarifs d'avant octobre 2015: 8 euros minimum la course, contre 6 actuellement, et 20% de commission, au lieu de 25% aujourd'hui.

Après l'échec mardi des discussions avec Uber, le gouvernement a nommé un médiateur, qui a jusqu'au 31 janvier pour mener une négociation sur quatre points: la tarification, les charges, la protection sociale et les conditions de déconnexion des plateformes.

Jacques Rapoport, ancien haut responsable à la SNCF, a commencé ses auditions mercredi. Il a reçu Uber jeudi.

Le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies a appelé toutes les parties à "l'apaisement" et à s'engager "dans un cycle de discussions". "Aucune violence ou aucun blocage sur la voie publique ne sauraient être tolérés", a-t-il rappelé mercredi soir. La semaine dernière, les premières manifestations avaient été émaillées d'incidents.

- Appel au boycott -

Pour faire fléchir Uber, plusieurs organisations de chauffeurs ont aussi appelé les VTC à se déconnecter massivement de la plateforme et à rejoindre d'autres applications.

L'application Marcel, qui garantit une course minimum de 15 euros et une commission de 15%, a indiqué à l'AFP avoir enregistré depuis le début de la semaine un "gros pic de demandes de chauffeurs, dont pas mal qui travaillaient exclusivement avec Uber".

Allocab dit aussi avoir constaté une forte augmentation du nombre de chauffeurs affiliés, et des téléchargements de son application.

Uber concentre les critiques du fait de sa position très majoritaire sur le marché des applications mettant en relation VTC et clients. Selon les syndicats, elle a tiré les prix vers le bas obligeant les autres applications à s'aligner.

"Mais si nous détruisons un monstre, ce n'est pas pour en recréer un derrière", fait valoir Sayah Baaroun, qui demande aux autres sociétés des engagements écrits pour améliorer les conditions de travail des chauffeurs.

Refusant de céder sur ses tarifs, Uber a annoncé mardi la création d'un fonds d'aide de deux millions d'euros, sans en détailler les modalités, s'attirant les foudres des syndicats: "un effet d'annonce, une tentative pour nous endormir et parvenir à leurs fins, c'est-à-dire ne rien donner" pour Jean-Claude Resnier de VTC de France.

La plateforme fait également valoir que le récent relèvement de 5 points de sa commission s'était accompagné d'une hausse des tarifs facturés aux clients de 13%, "afin d'améliorer la situation des chauffeurs" qui, selon elle, ont gagné "5% de chiffre d'affaires supplémentaire".

"Le dialogue est engagé et va se poursuivre tout au long du mois de janvier. Tout blocage serait donc incompréhensible", a commenté la start-up auprès de l'AFP.

En réponse aux mouvements sociaux déclenchés ces derniers mois par taxis, VTC et Loti (transport collectif à la demande), qui se disputent une même clientèle, la proposition de loi du député socialiste Laurent Grandguillaume a été adoptée définitivement mercredi par le Parlement.

Dans le sillage de la loi Thévenoud de 2014, elle précise les obligations des plateformes de VTC et leur interdit d'imposer des clauses d'exclusivité aux chauffeurs et prévoit également la mise en place d'un tronc commun d'examen pour les taxis et VTC.

ktr-jul-myl/kp

by : Kevin TRUBLET

2016/12/23 07:12:22 GMT+01:00
#266912 DGTE 0236 BDQ12 (4) AFP (724 words)

Les Echos - vendredi 23 décembre 2016

Dimanche : le Printemps peine à trouver un accord social

DISTRIBUTION

Le dernier projet négocié n'a pas atteint le taux de 30 % de représentativité.

L'Unsa a jusqu'au 31 décembre pour signer.

Philippe Bertrand
pbertrand@lesechos.fr

Le Printemps, s'il ne parvient pas à un accord, devra appliquer, à partir du 1er janvier, les dispositions en vigueur dans la loi travail. *Photo Arnaud Poilleux / Les Echos*

Le Printemps est le dernier grand magasin parisien à ne pas pouvoir ouvrir ses portes tous les dimanches. Alors que, successivement, le BHV, les Galeries Lafayette et le Bon Marché ont trouvé un accord social avec les représentants de leurs salariés, tel n'est pas encore le cas de l'enseigne, aujourd'hui détenue par un fonds qatari.

Un texte a été élaboré au cours de cinq réunions de négociation. Il a été porté à la signature des syndicats, mais, mercredi soir, seules la CFDT et la CGC ont signé. La CGT est restée sur son opposition de principe et l'Unsa n'a pas signé. Au final, le projet d'accord n'a pas réuni les 30 % de taux de représentativité nécessaire, mais 28 % seulement... Sachant que, avec 45 % des voix aux élection, la CGT ne pouvait faire jouer un droit d'opposition.

Mais tout espoir n'est pas perdu pour le réseau dirigé par Paolo de Cesare. Le délai pour une signature a, en effet, été repoussé au 31 décembre, ouvrant la possibilité de rallier l'Unsa qui conditionne son accord à l'organisation d'un référendum auprès des salariés. Dans le cas inverse, le Printemps devra appliquer, à partir du 1er janvier, les dispositions en vigueur dans la loi travail. L'accord devra soit être signé par des syndicats représentant au moins 50 % des voix, soit se contenter de 30 % avec un référendum en complément...

Contreparties

Sur le fond, le projet rappelle le principe du volontariat et laisse la possibilité au salarié de changer d'avis. Les contreparties sont les suivantes : 100 % de majoration du salaire ainsi qu'un repos compensateur pour ceux qui travaillent le dimanche occasionnellement (12 fois au maximum dans l'année), plus une aide 60 euros pour la garde des enfants. Peu ou prou, le Printemps s'aligne sur son voisin et concurrent les Galeries Lafayette.

Les dirigeants du Printemps avaient connu un premier échec en octobre pour un projet d'accord ne portant que sur le magasin du boulevard Haussmann à Paris. Cette fois, l'accord porte sur l'ensemble des 18 unités de l'enseigne. Certaines ouvrent déjà tous les dimanches étant situé dans des zones touristiques, à Deauville et à Marseille. D'autres n'ouvrent que dans le cadre des dimanches dits « du maire » (12 au maximum désormais). Selon la CFDT et la CGT, seules de 120 à 170 créations d'emploi sont envisagées, alors que le chiffre de 500 avait couru il y a quelques mois. ■

LA DUREE HEBDOMADAIRE HABITUELLE DU TRAVAIL ATTEINT 39,3 HEURES

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

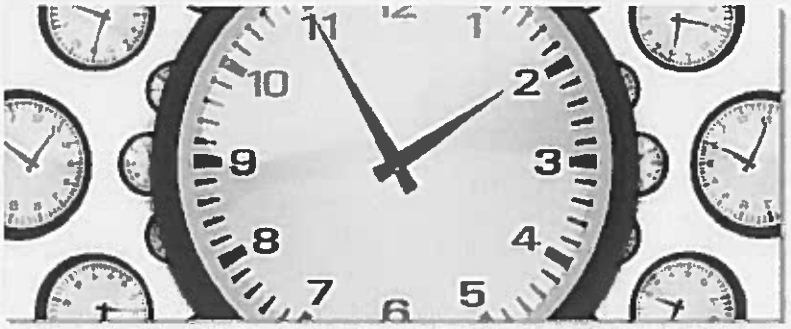

Loin des idées reçues, une étude du ministère du Travail apporte des précisons très utiles sur la réalité de la durée du travail en France. Un salarié à temps complet travaille habituellement 1.686 heures par an et 39,3 heures hebdomadaires.

La durée du travail en France ! Voilà un sujet qui soulève bien des polémiques et qui occupe une grande part du débat public, notamment depuis le vote de la première loi Aubry en 1998 sur les 35 heures hebdomadaires. Actuellement encore, alors que s'ouvre la campagne électorale, plusieurs candidats évoquent « l'étau des 35 heures » où l'idée de « remettre la France au travail » ou de « laisser les entreprises fixer la durée du travail ». Souvent, on entend tout et n'importe quoi. Il faut dire que la durée du travail répond à de nombreuses définitions : durée légale, collective, moyenne effective, rémunérée... Et selon la définition retenue, la durée hebdomadaire du travail varie de 35 heures à plus de 40 heures ! Bien entendu, chacun retient la définition qu'il lui convient le plus pour étayer sa démonstration.

C'est dans ce contexte d'approximation que la Dares (la direction des statistiques du ministère du travail) vient de publier une étude sur les principaux indicateurs en matière de durée du travail qui remet bien les choses en perspectives grâce à ses très pertinentes précisions.

UN HORAIRE COLLECTIF HEBDOMADAIRE DE 35,6 HEURES...

Tout d'abord, si l'on se concentre sur la durée collective hebdomadaire, ce qui correspond à l'horaire collectif de travail commun à un groupe de salariés (service, atelier, etc.), il apparaît que, fin 2015, cet horaire collectif s'établissait à 35,6 heures par semaine dans les établissements de dix salariés et plus et à 36,2 heures (données de fin 2014) dans ceux de moins de dix salariés où les heures supplémentaires structurelles ne sont pas rares.

Si cette fois on se concentre sur la durée individuelle du travail d'un salarié, on peut alors parler de « durée habituelle hebdomadaire » qui s'applique à une semaine normale sans événements exceptionnels (jours fériés, congés, etc.) et inclut toutes les heures habituellement effectuées.

... MAIS UNE DURÉE INDIVIDUELLE HEBDOMADAIRE DE 39,3 HEURES

D'après l'enquête emploi Insee, citée par la Dares, cette durée habituelle atteint 39,3 heures par semaine en 2015 pour les salariés à temps complet des entreprises du secteur marchand non agricole et 39,1 heures pour l'ensemble des salariés à temps complet, soit 4,4 heures de plus que la durée collective. Comment expliquer cette différence ? Lors du passage aux 35 heures, beaucoup d'entreprise ont choisi de conserver un horaire hebdomadaire de travail supérieur en accordant aux salariés des jours de congé supplémentaires (les fameuses RTT). Ces RTT ont contribué à limiter la durée collective hebdomadaire à la différence de la durée habituelle hebdomadaire qui ne prend pas en compte les jours de congés ou de RTT. On le voit, la définition donnée à la durée du travail est extrêmement importante pour bien cerner la question.

Par ailleurs, certains salariés qui relèvent d'un régime de forfait en jours déclarent des durées habituelles hebdomadaires supérieures aux autres et il y a aussi les salariés qui effectuent à titre individuel des heures supplémentaires régulières.

LA DURÉE ANNUELLE EFFECTIVE ATTEINT 1.686 HEURES... LOIN DES 1.607 HEURES LÉGALES

Quant à une autre définition possible, la durée annuelle effective, elle inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non, et exclut les heures non travaillées pour cause de congés payés, de jours fériés, maladie, formation, etc. Cette durée annuelle pour les salariés à temps complet atteint 1.686 heures en 2015 pour les entreprises du secteur marchand non agricole et 1.652 heures pour l'ensemble des secteurs.. Soit une durée nettement supérieure à l'équivalent annuel de la durée légale (1.607 heures). Au-delà des variations conjoncturelles dues à la situation économique, le développement depuis 2003 de nombreuses mesures visant à allonger le temps de travail annuel explique ce décalage : augmentation des contingents d'heures supplémentaires, diminution de leur coût, dispositifs de rachat de jours de RTT par les entreprises, etc.

LES CADRES EFFECTUENT 42,2 HEURES HEBDOMADAIRES

Mais la durée du travail varie aussi selon les actifs. Ainsi, en 2015, au sein des salariés, les cadres à temps complet déclarent en moyenne les durées les plus longues, tant annuelles (1.814 heures) qu'hebdomadaires (42,2 heures) et quotidiennes (8,6 heures). Les ouvriers, eux, déclarent respectivement 1.627 heures, 37,7 heures et 7,6 heures.

Quant aux salariés à temps partiel, ils déclarent une durée annuelle de 976 heures et une durée hebdomadaire de 23,3 heures.

Par secteur, les salariés à temps complet du secteur privé travaillent en moyenne 1.688 heures et 215 jours par an et ceux du public 1.590 heures et 199 jours.

48% DES SALARIÉS ONT EFFECTUÉ AU MOINS UNE HEURE SUPPLÉMENTAIRE RÉMUNÉRÉE

La Dares s'est aussi penchée sur la réalité des heures supplémentaires, une pratique très largement utilisée. De fait, 48% des salariés à temps complet des entreprises de plus de dix salariés du secteur privé ont effectué au moins une heure supplémentaire rémunérée. Et, en moyenne, on dénombre 50 heures supplémentaires par salarié à temps complet... Quant à la proportion de salariés à temps partiel qui ont effectué des heures complémentaires, elle atteint 35%.

Le recours aux heures supplémentaire est surtout l'apanage des petites entreprises entre 10 et 20 salariés où 68% des salariés effectuent des "heures sup", pour la bonne raison que ces entreprises n'ont pas baissé leur durée du travail aux 35 heures légales. Elles effectuent donc de façon structurelle des heures supplémentaires (notamment dans le secteur de la construction). Ainsi, on y dénombre en moyenne 171 heures supplémentaires contre 54 heures dans les entreprises de 500 salariés ou plus.

Libération Vendredi 23 Décembre 2016

LA FORÊT FRANÇAISE A LA GUEULE DE BOIS

La filière bois a fait face à une véritable «fuite des grumes» de chêne vers la Chine importatrice. Mais le label européen mis en place en 2015 pour que les scieries puissent maintenir leur activité irrite les exploitants exportateurs.

ENQUÊTE

Par
LUCIE TANNEAU

Paradoxe français. L'Hexagone possède la troisième réserve forestière d'Europe mais ses scieries sont à la peine. Jean-Gabriel Morel, scieur à Vendeuil-Caply (Oise), le résume à sa manière: «*Nos ancêtres ont fait pousser des arbres. On est en train de les exploiter pour des pays du bout du monde.*» Conséquence: «*Je n'arrive plus à m'approvisionner. On est proche des ports, et les grumes* [troncs d'arbres coupés, ndlr] *de la région partent en conteneurs vers l'Asie, la Chine notamment.*» A chaque vente, le gérant craint de ne pas pouvoir acheter assez de bois pour fournir de l'activité à ses quinze salariés.

Partout en France, ces ventes opposent les scieurs qui, comme Jean-Gabriel Morel, transforment le bois pour le vendre aux parquetiers, charpentiers ou aux professionnels de la deuxième transformation, et les acheteurs français ou étrangers qui, eux, le vendent à l'export. Certains appartiennent d'ailleurs aux deux catégories et, vue de l'extérieur, la situation ressemble à un vrai sac de nœuds. Globalement, «*en 2015, 30% de la récolte de chêne ont été exportés*», résume la Fédération nationale du bois (FNB). Soit près de 600 000 m³, dont 350 000 uniquement vers la Chine. Un phénomène récent. Après des années d'exploitation intensive de ses propres forêts, Pékin a restreint de plus en plus les coupes sur son territoire pour permettre à la ressource de se reconstituer.

BATAILLES RANGÉES

Du coup, en France, la situation a bougé en parallèle. Il y a quinze ans, moins de 50 000 m³ de grumes partaient vers le grand export, et jamais en Chine. En quelques années, les scieurs français ont vu le grand export s'emparer d'une partie de la matière première pour ce nouveau client. «*Niveau prix, on ne peut pas s'aligner sur la Chine ou le Vietnam*, constate le patron de la scierie Morel. *Et on subit la concurrence des produits manufacturés, meubles et parquets, qui reviennent de ces pays où la main-d'œuvre ne coûte rien! C'est le pot de terre contre le pot de fer...*» S'ajoute à cela une aberration: la balance commerciale de la France est toujours déficitaire dans le secteur.

Ces «fuites des grumes», de chêne principalement, dévastent la profession. La FNB comptabilise, pour le seul chêne, la disparition de 400 scieries entre 2005 et aujourd'hui. Des TPE pour la plupart, dont les fermetures ne

En Haute-Normandie, en 2012. Entre 2005 et aujourd'hui, 400 scieries de chêne ont disparu.
PHOTO GÉRALDINE MILLO SIGNATURES

font pas les gros titres du 20 heures. *«On subit,* soupire Jean-François Gaudelas, installé à Chailles (Loir-et-Cher). *Certains lots de bois me sont passés sous le nez et encore, moi ça va car je fais du haut de gamme alors que la Chine importe plutôt des bois de qualité secondaire. Mais je suis solidaire des copains.»* Certains n'ont pas résisté. *«On était 1000 scieries spécialisées en bois feuillus en 2007, on est aujourd'hui 400»,* conclut-il. Délégué général de la FNB, Nicolas Douzain raconte comment ces problèmes ont fini par se voir. *«En 2014 et 2015, on a constaté une flambée de liquidations d'entreprises et une forte progression du recours au chômage technique par manque de grumes. On ne pouvait pas rester inactifs.»* La FNB milite alors pour la mise en place d'un label, adopté le 12 septembre 2015 par décret. Désormais, les acheteurs des ventes publiques doivent *«disposer du label "Transformation UE" attestant de la transformation des bois d'œuvre d'essence chêne au sein de l'Union européenne»*. L'Office national des forêts (ONF), qui gère les forêts publiques depuis 1964, met sur le marché des lots que seuls les acheteurs engagés dans la démarche peuvent acquérir: la première transformation du bois doit se faire dans l'UE, et notamment en France. 300 entreprises françaises répondraient aujourd'hui à ce critère. Depuis toujours, les ventes de bois aux enchères sont le théâtre de batailles rangées. Celles de l'automne 2015, juste après l'adoption du label, se sont déroulées dans un vrai climat de tension. Mais la mesure commence quand même à produire ses effets, sans effondrement des prix. *«En 2016, 250 000 m³ de bois sont partis vers la Chine, c'est 100 000 de moins qu'en 2015»*, se félicite Nicolas Douzain.

«IL Y A UNE INERTIE»

Les scieries souffllent donc. Mais les exploitants forestiers exportateurs de bois enragent. *«C'est malhonnête de faire croire aux scieries que les exportations vers la Chine les privent du bois qui leur est nécessaire»*, assure Laurent Maréchaux, le chargé de communication du Syndicat de la filière bois (SFB). Pour lui, il faut incriminer la crise du bâtiment. *«La baisse des exportations va tuer la filière. Les exploitants, les bûcherons et les transporteurs souffrent déjà»*, affirme-t-il. Le secteur d'activité compterait 1000 salariés de moins depuis juillet, un chiffre que le ministère de l'Agriculture n'a pas confirmé au cours des réunions avec la filière bois cet automne. Pour le syndicat, le label «Transformation UE» est *«scandaleux»* et *«contraire au principe du commerce international»*. Il maintient que les bois de qualité secondaire n'étaient que peu demandés par les scieries françaises.

Remonté contre le label, le SFB enrage encore plus contre le changement de législation sur le traitement des bois destinés à l'export. Alors que les fongicides et pesticides étaient jusque-là appliqués sur les tas de bois en bord de routes, la législation impose depuis le 1er juillet aux exportateurs un traitement par fumigation en enceinte confinée. *«Le traitement phytosanitaire n'a qu'un but: nous empêcher d'exporter!»* fulmine Laurent Maréchaux. La FNB affirme au contraire que *«ces traitements sont demandés par la Chine et la plupart des pays importateurs»*.

Malgré le label, tout n'est pas réglé. Les scieries commencent à reconstituer leurs stocks, mais peinent à relever la tête. *«Il y a une inertie: quand on a du mal à s'approvisionner, on réduit son carnet de clientèle. Aujourd'hui, la matière première revient mais reste chère, et il faut du temps de séchage entre l'achat, le sciage et la vente»*, analyse Bertrand Robert, de la scierie Pierre Robert & Cie, dans l'Indre. *«L'approvisionnement représente 60% du chiffre d'affaires d'une scierie. Tant qu'on n'est pas serein là-dessus, on ne peut pas avancer»*, complète-t-on à la scierie Morel.

Pour encourager la modernisation de l'outil productif français, les Communes forestières, l'ONF et la FNB ont signé le 8 décembre un accord afin d'augmenter le nombre de contrats d'approvisionnement avec les scieries. *«Le but est de vendre 30% du bois issu des forêts de collectivités par contrat, et 50% de celui des forêts domaniales d'ici à 2020»*, explique Dominique Jarlier, le président de la Fédération nationale des communes forestières. *«La forêt publique représente 25% du territoire, mais 40% de l'approvisionnement des entreprises. Si on n'était pas là, il n'y aurait plus de scieries,* défend-il. *On a peut-être trop tardé… Pour les essences comme le hêtre, il n'y a plus d'entreprises. Mais ça peut servir pour le chêne.» «Un chêne a besoin de deux cents ans pour pousser, et ceux qui les ont plantés à ce moment-là n'auraient pas aimé voir ce que nous en faisons aujourd'hui,* rétorque Bertrand Robert. *C'est comme si on exportait le raisin avant de faire le vin!»*

> «L'approvisionnement représente 60% du chiffre d'affaires d'une scierie. Tant qu'on n'est pas serein là-dessus, on ne peut pas avancer.»
>
> **Jean-Gabriel Morel**
> Scieur à Vendeuil-Caply (Oise)

Environ 400 000 emplois sont en jeu. Le label «Transformation UE» vient d'être reconduit jusqu'à fin 2017. Reste à inclure les 3,5 millions de propriétaires de la forêt privée *«dans la politique de contractualisation»*, explique la FNB. Le ministre de l'Agriculture et de la Forêt, Stéphane Le Foll, a lancé un appel d'offres pour accompagner la réorganisation de la filière. En 2017, 28 millions d'euros seront débloqués au fonds stratégique de la forêt et du bois (contre 10 millions actuellement), dont 15 seront consacrés à des projets d'innovation et d'investissement, depuis la plantation en forêt jusqu'à la commercialisation du bois. *«On doit trouver de nouveaux marchés,* approuve Bertrand Robert. *Je préfère qu'on exporte des produits sciés plutôt que des grumes.»* Pour ceux-là aussi, il en est sûr, les Chinois seront prêts à payer. ◂

DEPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE: LA FRANCE ET LE DANEMARK EN TETE EN EUROPE

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

Les dépenses de protection sociale représentent 34,3% du PIB en France et 33,5% au Danemark. Mais les comparaisons européennes doivent tenir compte des différents systèmes nationaux de protection sociale ainsi que des structures démographiques.

Voilà des donnée européennes qui ne vont pas manquer de faire réaglr à quelques mois de l'élection présidentielle française. De fait, la question du niveau des dépenses publiques est au centre du programme de François Fillon qui veut les réduire de 100 milliards d'euros sur cinq ans. Et parmi ces dépenses, bien sûr, figurent en bonne place celles allouées à la protection sociale. Là aussi, François Fillon a avancé des solutions drastiques en matière d'assurance maladie avant d'amorcer un repli stratégique.

Les dernières statistiques européennes en matière de dépenses de protection sociale, publiées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, vont certainement venir alimenter le débat.

Selon ces données, globalement, depuis 2011, les dépenses de protection sociale ont légèrement augmenté dans l'Union européenne (UE), passant de 28,3% du PIB en 2011 à 28,7% en 2014. En 2014, les deux principales sources de financement de la protection sociale au niveau de l'UE étaient les contributions publiques provenant des impôts, comptant pour 40% des recettes totales, et les cotisations sociales pour 54%.

DES DÉPENSES PUBLIQUES SUPÉRIEURES EN FRANCE ET AU DANEMARK

La moyenne de l'UE continue cependant de masquer de fortes disparités d'un État membre à l'autre. En 2014, les dépenses de protection sociale représentaient au moins 30% du PIB en France (34,3%), au Danemark (33,5%), en Finlande (31,9%), aux Pays-Bas (30,9%), en Belgique (30,3%), en Autriche ainsi qu'en Italie (30,0% chacun). En revanche, à l'autre bout de l'échelle, les dépenses de protection sociale étaient inférieures à 20% du PIB en Lettonie (14,5%), en Lituanie (14,7%), en Roumanie (14,8%), en Estonie (15,1%), en Bulgarie et en Slovaquie (18,5% chacune), à Malte et en Pologne (19,0% chacun), en République tchèque (19,7%) et en Hongrie (19,9%).

Mais attention à la lecture de ces statistiques, ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, bien entendu, mais illustrent également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale ainsi que des structures démographiques, économiques, sociales et institutionnelles propres à chaque État membre, comme le souligne fort justement Eurostat. Par exemple, dans certains pays, des complémentaires retraites individuelles et privées ne seront pas prise en compte, par définition, dans les dépenses publiques allouées à la protection sociale. En France, à l'inverse, les régimes complémentaires Arrco et Agirc, qui sont obligatoires, sont pris en compte dans ces dépenses. Le même raisonnement prévaut en matière de dépenses santé. En d'autres termes, la place laissée au privé en France pour la prise en charge de la protection sociale est moindre que dans d'autres pays.

LUXEMBOURG ET DANEMARK EN TÊTE POUR LES DÉPENSES PAR HABITANTS

D'ailleurs, En 2014, les dépenses de protection sociale par habitant, exprimées en "SPA" (standard de pouvoir d'achat), qui permet d'éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays, révélaient de grandes différences entre États membres de l'UE. Après le Luxembourg les dépenses les plus élevées par habitant étaient enregistrées au Danemark, aux Pays-Bas et en Autriche aux alentours de 35% à 40% au-dessus de la moyenne de l'UE, suivis de l'Allemagne et de la France (à environ 30% au-dessus de la moyenne) ainsi que de la Belgique, de la Finlande et de la Suède à environ 20% au-dessus de la moyenne. La dépense par habitant la plus faible a quant à elle été relevée en Roumanie, à plus de 70% en-dessous de la moyenne de l'UE, suivie de la Bulgarie et de la Lettonie (avec des niveaux entre 65% et 70% inférieurs à la moyenne de l'UE).

LA PLACE DES PENSIONS DE VIEILLESSE PRÉPONDÉRANTE EN GRÈCE

En moyenne dans l'UE, les pensions de vieillesse et de survie représentaient 45.9% des prestations sociales totales en 2014 et constituaient la principale dépense de protection sociale dans quasiment tous les États membres. La part des pensions de vieillesse et de survie dans le total des prestations sociales était la plus élevée en Grèce (65,0%) - d'où l'importance du niveau des pensions dans ce pays dans la polémique qui l'oppose à ses créanciers -, en Pologne (60,4%), en Italie (58,6%), au Portugal (57,5%), à Chypre (55,5%) ainsi qu'en Roumanie (55,1%), tandis qu'elle était la plus faible en Irlande (29,8%), au Luxembourg (37,7%), en Allemagne (39,2%) et en Belgique (40,3%).

Les prestations de maladie, de soins de santé et d'invalidité comptaient en 2014 pour 36,5% des prestations sociales totales dans l'UE. Elles représentaient la plus grande part de dépense de protection sociale en Irlande, en Allemagne et en Croatie. Parmi les États membres, la part de ces dépenses variait de 23,3% à Chypre et 26,1% en Grèce à 42,3% aux Pays-Bas, 42,8% en Allemagne et 45,8% en Croatie.

Enfin, en moyenne dans l'UE en 2014, les prestations familiales représentaient 8,5% des prestations sociales totales, les prestations de chômage 5,1% et les prestations liées au logement et à l'exclusion sociale 4,0%. La part des prestations familiales s'échelonnait de 3,1% aux Pays-Bas à 15,6% au Luxembourg. La part des prestations de chômage variait de 1,0% du total en Roumanie à 13,8% en Irlande, et celle des prestations liées au logement et à l'exclusion sociale entre 0,2% en Grèce et 7,7% au Royaume-Uni.

Mais, une fois encore, ces données sont à prendre avec précautions, tant les régimes différent d'un pays à un autre. Sans oublier les critères démographiques et de niveau de vie.